

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS à 18h30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le 30 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du 20 janvier 2023.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Premier adjoint.

Présents :

Mme Yamina ABED, Mme Sylvie ALAUX, M. Jean-Michel ALVAREZ, M. Patrick BARDY, M. Michel BASCOUL, M. Xavier BELART, Mme Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Mme Cyrielle BOUISSET (jusqu'au point 41), M. Bruno BREHON, Mme Anne-Marie BRETTE, M. Julien CALMON, M. Philippe CAZAL, M. Jean-Paul CESAR, M. Guy CLERGUE, Mme Sylvie COUSIN, Mme Christine DAUZATS, Mme Marie-Pierre DUIN-MOYA, M. Patrick FRANÇOIS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, M. Jean-Claude JULES, Mme Stéphanie KAISER, M. Serge KALPAKDJIAN, M. Claude LEBESSOU, Mme Michelle MALLARD, M. Bertrand MALQUIER, Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à partir du point 36), M. Jacques PAIRO, M. Éric PARRA, M. Yves PENET, Mme Marie-Christine PINET, Mme Sophie PONS-PELOFY, Mme Évelyne RAPINAT, M. Yann RUDENT, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (à partir de 18h39), Mme Viviane THIVENT, M. Alain VICO, Mme Florence VITASSE

Absents ayant donné procuration :

Mme Virginie BIROCHEAU (à Mme Viviane THIVENT), Mme Cyrielle BOUISSET (à Mme Anne-Marie BRETTE à partir du point 42), M. Vincenzo GIARDINA (à M. Guy CLERGUE), M. Alexandre GUENFICI (à Mme Sylvie ALAUX), Mme Dominique MARTIN-LAVAL (à Mme Yamina ABED jusqu'au point 35), Mme Rabiye MONTÖR (à M. Jacques PAIRO), M. Didier MOULY (à M. Bertrand MALQUIER)

Absents excusés :

M. Jean-François DARAUD, Mme Gaëlle PAVAN, Mme Milanka PETROVIC, M. Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à 18h39)

Secrétaire de séance, élue selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023.....	5
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
3 - AFFAIRES JURIDIQUES- PROTECTION FONCTIONNELLEVERSEMENT INDEMNITÉS.....	7
4 - AFFAIRES JURIDIQUES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - SCI DU PI DE OIN.....	7
5 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL.....	8
6 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURSPOMPIERS	8
7 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS.....	9
8 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES	9
9 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	9
10 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE	9
11 - AFFAIRES JURIDIQUES - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022.....	10
12 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL.....	10
13 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURSPOMPIERS	14
14 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS	14
15 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES	14
16 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	14
17 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE.....	15
18 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 5 VILLAS RUE SERNIN.....	15
19 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 24 LOGEMENTS RÉSIDENCE ALTAÏR.....	15
20 - URBANISME - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) - ARRÊT ET BILAN DE LA CONCERTATION	16
21 - URBANISME - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME.....	21



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

22 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – PARCELLE DK 470 – RUE DE LA SABLIÈRE – SCI STL.....	22
23 - FONCIER - ACQUISITIONS LIÉES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE GEYSSIÈRES – GROUPE SM ET M. SEGUI.....	22
24 - FONCIER - ACQUISITIONS – M. FAUGERE ET CONSORTS GARCIA – PARCELLES AT 3 ET 4 – RUE MAZAGRAN.....	23
25 - FONCIER – ACQUISITIONS LIÉES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE – MARCOU HABITAT - SY PROMOTION - M. ET MME BOUVET	23
26 - FONCIER - ACQUISITIONS AUPRÈS DU GFA DU DOMAINE DE CRABIT - MME CRESCENZO	23
27 - FONCIER - APPROBATION DU BILAN 2022 DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS FONCIÈRES	24
28 - FONCIER – CESSIION D'EMPRISES ISSUES DE LA PARCELLE BN 192 - CHEMIN DE LA FALAISE - NARBONNE PLAGE.....	24
29 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - RUE DU RATACAS	25
30 - ESPACE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL 2022 – RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO).....	25
31 - ESPACE PUBLIC - LIMITATION DE L'APPLICATION DU DROIT D'OPPOSITION POUR LE STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE	25
32 - ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA ROBINE - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)	26
33 - CŒUR DE VILLE - CONVENTION CHAPEAU - OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LES DISPOSITIFS «ACTION CŒUR DE VILLE» ET PETITES VILLES DE DEMAIN.....	26
34 - INTERCOMMUNALITÉ - REDEVANCE SPÉCIALE 2021 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE	27
35 - HANDICAP - BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ.....	27
36 - CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION LO CAMIN DEL SOL.....	30
37 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE.....	30
38 - PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE NARBONNE	31
39 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE NARBONNE	31
40 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES 2022-2023.....	32
41 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - RENOUVELLEMENT DE LABELLISATION AIDE SÉJOURS VACAF	32
42 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT AINSI QUE DES TARIFS RÉÉVALUÉS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (ACCUEILS	

DU MATIN, DU MIDI, DU SOIR ET DU MERCREDI), EXTRASCOLAIRES (VACANCES), ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	32
43 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES.....	38
44 - CITOYENNETE - ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATION JEUNESSE DE QUARTIER 2023.....	39
45 - CITOYENNETÉ - CONTRAT DE VILLE 2023.....	39
46 - CITOYENNETÉ – POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ABP ET LES COMPAGNONS BÂTISSEURS OCCITANIE	40
47 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT – ROUTE D'OCCITANIE - LA DÉPÊCHE DU MIDI	40
48 - RÉGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC.....	40
49 - RÉGIES - DÉPLACEMENT MARCHÉS DE PLEIN VENT	43
50 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DE FEUX D'ARTIFICE.....	44
51 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DE FEUX D'ARTIFICE.....	44

La séance est ouverte à 18h35

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL, M. Olivier DE PECO – DGA, Mme Dorothee CANTONI – Cheffe de Cabinet, Mme Emilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Olivia RAGON – Directrice des finances, M. Francis BERTOLINO – Directeur de l'Enfance, Mme Marlène MONTAGNE, M. Thierry BARRIERE, Mme Diletta RIVES – Sténotypiste et de l'équipe technique Polyson.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avant de commencer le Conseil municipal, si vous le voulez bien, nous allons réserver un petit temps pour rendre hommage à un policier municipal qui, en tant que citoyen, a permis de sauver une vie l'été dernier. Je vais appeler à me rejoindre au centre de la Salle des Synodes M. Christophe LASO avec ses jumeaux et également son directeur, M. Steve GONZALEZ ainsi que Stéphanie KAISER.

Madame GERMA, le 14 juillet 2022 vous vous promeniez sur la plage des Chalets, vous avez découvert les baignes qui, même à des profondeurs modérées, deviennent dangereuses. C'est la particularité de cette mer Méditerranée. Ce jour-là, vous avez eu la chance de croiser un policier municipal qui, en civil, se promenait également sur la plage et qui est venu, sans hésiter, sans réfléchir, en entendant vos cris de détresse. Il a plongé et vous a sauvé la vie. Par un très gentil courrier, vous avez relevé son héroïsme, sa gentillesse, et vous nous avez rapporté ces faits. Après nous, le Préfet de l'Aude remettra la médaille de bronze pour acte de courage à Christophe LASO et, avant les services de l'État, on tenait à vous associer, associer sa famille. J'ai une pensée pour ses parents, pour son père, Bruno, très investi dans la Ville. Christophe LASO, comme l'ensemble des policiers municipaux – en regardant l'échantillon dans cette salle – est un homme courageux et dévoué au service. Il a un petit bonus, il a le sourire en identité. Vous ne le voyez jamais, même dans les moments les plus difficiles, c'est un garçon toujours souriant, toujours appréciable sauf sur les

terrains de rugby, je l'ai vu «raller» quelques fois, mais de façon générale, c'est un garçon qui a le dévouement et l'altruisme chevillés au corps. Avec Mme Stéphanie KAISER, élue en charge de la Sécurité publique, et Steve GONZALEZ, Directeur de la tranquillité publique, nous avons l'honneur – et je vous demande de vous associer à Stéphanie KAISER – de vous remettre officiellement la médaille de la Ville de Narbonne. Vous pouvez applaudir Christophe LASO. Merci.

(Applaudissements.)

Nous allons maintenant ouvrir la séance du Conseil municipal et je vais procéder à l'appel pour la vérification du quorum.

(Arrivée de Nicolas SAINTE-CLUQUE à 18h39.)

M. Didier MOULY est absent, il m'a donné procuration. Je tenais à l'excuser. Nous avons travaillé ensemble, bien évidemment, tout au long de la semaine et depuis le dernier Conseil municipal l'ensemble des dossiers et avec la Direction générale, mais il a travaillé également avec l'ensemble des élus tous les dossiers. Nous étions ensemble encore ce matin, il nous regarde actuellement. Je ne serai que son porte-parole puisque sa seule difficulté aujourd'hui est l'expression orale sur des temps longs. C'est pour cela que je serai simplement son porte-parole pour l'occasion, tous les élus maîtrisant les sujets qui vous seront présentés ce soir. Il n'y a aucune carence dans le suivi des dossiers et l'administration suit son cours parfaitement.

Je vous propose la désignation d'une secrétaire de séance en la personne de Mme Évelyne RAPINAT. Y at-il des personnes contre ? Qui s'abstiennent ?

Mme Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Bonsoir à tous. On avait des questions sur trois délibérations. La première concerne la mise à disposition gratuite de locaux pour CAPA Presse. Il est question, je cite : «[...] de l'intérêt communal de l'action de CAPA Presse [...]», mais nous n'avons pas trouvé de mention de CAPA Presse sur Narbonne. De quoi s'agit-il exactement ?

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la mise à disposition gracieuse à Razimbaud d'un local d'une trentaine de mètres carrés pour 24 heures, une journée, pour un reportage qui a été fait sur Narbonne.

Madame Viviane THIVENT : Merci beaucoup. La délibération 2023-0026 sur le prix des parasols. Le centre-ville est déjà équipé de parasols, la question est à quoi vont servir ces parasols. Est-ce en remplacement des parasols existants? Qui va payer, les commerçants ou la Ville? On voit qu'il y a un nouvel achat.

Madame Sylvie COUSIN : Concernant les parasols, on arrive à une échéance qui nous oblige à les renouveler. Les restaurateurs payent le remplacement de leurs parasols.

Madame Viviane THIVENT : D'accord, avec leur accord... Ont-ils été associés au choix ou au montant des parasols?

Madame Sylvie COUSIN : Un cahier des charges avait déjà été établi au tout début de la mise en place de ces parasols et on respecte le cahier des charges.

Madame Viviane THIVENT : Donc tous les commerçants vont devoir changer leurs parasols dans les années à venir.

Madame Sylvie COUSIN : Oui.

Madame Viviane THIVENT : Il est question d'une augmentation des tarifs du port fluvial que j'ai pu me procurer, merci beaucoup d'ailleurs. Sur quelles bases ces augmentations ont-elles été calculées?

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est uniquement sur le port de la Robine.

Madame Viviane THIVENT : C'est une augmentation du tarif des anneaux.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce sont les révisions annuelles, je pense, Madame NICOLAS... C'est la prise en compte de l'augmentation des fluides.

Madame Viviane THIVENT : Merci beaucoup.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci. Ma question concerne la décision 2023-025 sur un marché public de service de contrôle réglementaire des équipements et agrès sportifs des installations municipales. Vous indiquez que la commune souhaite réaliser des contrôles réglementaires annuels des différents équipements sportifs d'intérieur et d'extérieurs les buttes, équipements de jeux et les différents agrès et matériels sportifs de sorte qu'un marché a été passé avec deux sociétés spécialisées dans ce domaine. Notre question est fort simple, cela veut-il dire qu'il n'y avait pas de contrôle des équipements sportifs intérieurs et extérieurs de la Ville avant la passation de ce marché? Sinon, cette décision fait-elle suite à l'effondrement des poteaux de rugby du stade Cassayet?

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la notification du marché à Normetec et Bureau Veritas, c'est le renouvellement du marché pour 25 000 € avec les contrôles techniques qui sont rendus obligatoires pour les collectivités.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Est-ce la même société que la dernière fois?

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce sont les sortants.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Ce sont eux qui avaient fait l'état des lieux des poteaux du stade Cassayet?

Monsieur Bertrand MALQUIER : Sur les aires de jeux et les parcs, ils sont les sortants donc ce sont eux qui ont effectué le marché précédent. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

3 - AFFAIRES JURIDIQUES- PROTECTION FONCTIONNELLEVERSEMENT INDEMNITÉS

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Conformément à la loi, les fonctionnaires bénéficient à l'occasion de leur fonction d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. À ce titre, la commune est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, les violences, «voie de fait», injures, diffamation ou outrage dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leur fonction et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui pourrait en résulter notamment lorsque l'auteur des attaques ne règle pas les dommages et intérêts auxquels il a été condamné de par son insolvabilité ou soustraction à l'exécution de justice. La Ville inscrit chaque année une délibération relative à la substitution de la Ville pour la prise en charge de ces condamnations. À ce jour, deux agents du pôle ASVP et 9 agents de la police municipale n'ont pu obtenir le paiement des dommages et intérêts de la part des auteurs, malgré les démarches effectuées par les avocats et la Ville. Il est donc proposé d'accepter leurs demandes et de régler à ces agents le versement des indemnités pour un montant total de 3750 € pour l'année 2023. Bien sûr, la Ville récupérera auprès des avocats les sommes qui pourraient être ultérieurement versées aux agents par les personnes condamnées.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

4 - AFFAIRES JURIDIQUES – PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL - SCI DU PI DE OIN

Sylvie ALAUX

Madame Sylvie ALAUX : Le 4 mai 2017, le Conseil municipal a approuvé la vente d'une maison d'habitation avec terrain attenant, située au 62, avenue Général Leclerc à Narbonne au profit de la

SCI du PI DE OIN. L'acte authentique mentionne que l'immeuble est raccordé au réseau d'assainissement. Par la suite, la SCI a alerté la commune et la Communauté d'Agglomération sur le fait que le bien public n'était pas raccordé au réseau public, mais à une fosse septique défailante. La SCI a donc pris en charge les travaux de démolition, de terrassement et d'installation d'une nouvelle fosse septique pour un montant total de 12 185 €. La SCI a assigné la Ville de Narbonne devant le tribunal afin d'obtenir sa condamnation à rembourser les frais engagés plus 3 000 € au titre de dommages et intérêts et 2 000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Suite à cette action, la Ville de Narbonne a déclaré ce litige auprès de sa compagnie d'assurance en responsabilité civile. Après des négociations et dans le but de mettre un terme à ce litige, les parties ont rédigé un accord transactionnel. Ce projet de protocole précise que la Ville, par intermédiaire de son assureur, procédera au versement d'une indemnité d'un montant fixé à la somme de 15 240 € correspondant au montant des travaux et au montant des dommages et intérêts. En contrepartie, la SCI s'engage à renoncer à toute autre demande et se désiste de l'instance en cours.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

5 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vous rappelle que le Compte de Gestion est dressé par le Receveur municipal et non pas par la collectivité. Nous devons approuver des comptes présentés par le Receveur municipal. S'il n'y a pas de questions sur le Compte de Gestion, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 8

Le conseil adopte à la majorité

6 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURSPOMPIERS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est également le Compte de Gestion, mais en ce qui concerne le budget annexe de la Caisse des sapeurs-pompiers. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

7 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Elle concerne toujours le Compte de Gestion, mais relatif au budget annexe des ports. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

8 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Toujours le Compte de Gestion, mais relatif au budget annexe camping Côte des Roses. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

9 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Le Compte de Gestion relatif au budget annexe des Parkings. S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

10 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Toujours le Compte de Gestion et cette fois-ci relatif au budget annexe du camping La Falaise. S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

11 - AFFAIRES JURIDIQUES - ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Nous avons une onzième délibération relative à l'élection d'un président de séance. Vous savez que pendant le débat et la présentation du Compte Administratif, le Maire ne peut assister ni au débat ni au vote. Je vous propose de retirer la délibération n° 11 puisqu'elle n'a pas lieu étant donné l'absence de M. le Maire. En contrepartie, bien évidemment, sur la délibération suivante, je ne voterai pas avec sa «zappette» sur la procuration qu'il m'a donnée. Je vous propose de lever la délibération n° 11 et de passer directement à la délibération n° 12.

(La délibération n°11 est levée.)

12 - FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Bertrand MALQUIER

Projection d'un PowerPoint

Monsieur Bertrand MALQUIER : Nous allons dérouler sur la délibération suivante le Budget Principal puis les budgets annexes. Je vous propose une présentation assez rapide puisque vous savez – je vous le redis chaque fois – que nous sommes sur un Compte Administratif c'est-à-dire le bilan de la collectivité qui sanctionne l'exercice du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. C'est le résultat en fait de l'année civile écoulée. Nous avons voté un Budget Primitif et ce Compte Administratif arrête définitivement les résultats de l'année civile et il nous permettra d'ajuster le Budget de la commune pour 2023 en faisant voter par la suite un budget supplémentaire, des délibérations modificatives de budget, qui interviendront tout au long de l'année pour nous permettre de réaliser à la fois les investissements, mais également les dépenses de fonctionnement. C'est un élément important puisqu'il est le reflet exact, car on n'est pas dans la prospective, on est dans la constatation des résultats financiers de la collectivité. Ce Compte Administratif 2022 a la particularité – c'est la première diapositive qui vous est présentée – de présenter un excédent de clôture de 15,1 M€ pour la section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 9,1 M€, ce qui fait que quand on additionne les deux résultats, on se retrouve, en arrondissant, avec un résultat de cumul des deux sections de 6 M€.

Dans le détail – et c'est plus simple pour la compréhension de se comparer – je vous propose la slide suivante qui est le comparatif entre la valeur de notre collectivité (les données sur la gauche, sous l'indicateur «valeur») et la comparaison avec les moyennes de la strate : ce sont les communes de 50 000 à 100 000 habitants. Ces moyennes sont issues du dernier document de l'INSEE intitulé : collectivités territoriales en chiffre en 2022. C'est la valeur de référence. Cela nous permet de situer

Narbonne par rapport à l'ensemble des collectivités de notre même taille. Je vais me contenter de vous donner quelques ratios. Tous les ratios sont plus ou moins bons, mais ils sont tous positifs.

Le ratio n° 2 est le produit des impôts directs par rapport à la population. C'est un ratio qui mesure le niveau de l'impôt perçu ramené à 1 habitant. Pour Narbonne, il est de 576 € et vous voyez qu'en comparaison les villes de notre strate sont à 736 € par habitant. Cela veut dire que la pression fiscale à Narbonne est très basse par rapport aux villes de la même strate, car nous avons baissé, Madame Emma BELLOTTI, en 2015 l'impôt et nous nous préférons de ne jamais l'augmenter, malgré toutes les augmentations successives.

Le ratio n° 3 est la recette réelle de fonctionnement par rapport à la population. Dans l'ensemble, le niveau de recettes par habitant est également inférieur à la moyenne nationale de la strate, ce qui est logique parce qu'on a un taux d'imposition plus faible – on l'a vu – mais aussi parce qu'on a des tarifs plus faibles que les villes de la même strate et qui n'ont quasiment ou très faiblement augmenté lors du précédent mandat et de ce mandat, même si – nous le verrons tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'y revenir – il y a des ajustements qui suivent l'inflation.

Le ratio n° 4 est la dépense d'équipement brute par rapport à la population. Là, on est sur un niveau d'équipement – on le voit, car en plus nous sommes en milieu de mandat – nous sommes dans la phase d'accélération des investissements. Nous sommes à 528 €, c'est un montant supérieur à celui de la moyenne nationale et, forcément, vous l'avez vu, 10 M€ pour la partie Ville et 13 M€ au total avec l'Agglomération sur Narbonne-Plage, la rénovation des loges, le Grand Castelou. Les investissements portés par la collectivité atteignent une vitesse de croisière sur 2022, 2023 et 2024 donc forcément nous sommes largement supérieurs à la moyenne de la strate sur les dépenses d'équipement.

Malgré cela, le ratio n° 5 est rassurant. Nous sommes sous la moyenne nationale avec un stock de dettes qui est de 1 088 € contre 1 360 € pour les villes de la même strate. La dette – je le dis et redis et tout le monde en est persuadé dans cette salle – est nécessaire. Elle permet de poursuivre l'investissement, de soutenir l'économie locale et de continuer à faire rayonner Narbonne en l'équipant. Nous sommes dans une dette maîtrisée, même mieux maîtrisée que ce que nous avons annoncé lors du Budget Primitif pour l'année 2022 parce que nous avons eu des reports d'investissement, très légers, mais nous sommes sur un très bon équilibre pour l'année 2023. On y reviendra dans le détail dans un petit moment.

Le ratio n° 9 est la dépense d'équipement brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. C'est l'effort d'équipement de la collectivité par rapport à sa richesse. Comme le ratio n° 4, la phase actuelle de réalisation des projets fait que ce ratio est forcément et largement supérieur à la moyenne nationale.

Le ratio n° 10 est l'encours de dette par rapport à la recette réelle de fonctionnement. C'est le taux d'endettement de la collectivité. C'est encore un ratio relatif à l'endettement qui démontre que nous pouvons rester sereins par rapport à cette question. On a des marges de manœuvre qui nous permettent de dégager des volumes d'investissements pour les années futures.

L'image suivante concerne la capacité d'autofinancement. Je sais ce que vous allez me dire et c'est ce que nous avons tous dit. Je vous annonçais, il y a quelque temps, que nous aurions une CAF négative. Finalement, on s'en doutait avec Didier MOULY, la CAF, l'épargne nette de la Ville est largement positive. Elle a été dégradée, mais très légèrement, nous sommes à 3 793 000 € donc on a une capacité d'autofinancement qui demeure forte et qui nous permet d'avoir des relations privilégiées avec les banques – je me tourne vers Olivia RAGON – puisque nous n'avons aucune difficulté à trouver des financements pour réaliser nos actions.

Les courbes, sur l'image suivante, montrent une légère dégradation due au contexte national que vous connaissez tous. Vous voyez ce creux qui correspond à la période où nous avons investi sur le dernier mandat. Nous avons reconstitué la capacité d'autofinancement de la Ville pour nous permettre de lancer les dépenses d'équipement qui seront nécessaires pour le déroulé de ce second mandat.

Je fais une parenthèse, on vous avait parlé de l'éventuelle éligibilité au filet de sécurité proposé par l'État. Nous sommes considérés comme une commune bien gérée, une commune «riche» donc nous n'aurons pas droit au filet de sécurité puisqu'en fait la dégradation de notre épargne brute n'est que de 3,4 % et pour être éligible, il fallait avoir 25 % de dégradation. On pensait qu'il allait y avoir des règles d'assouplissement, mais finalement nous ne serons pas éligibles au filet de sécurité parce que nous sommes considérés comme trop bons élèves.

Je n'entre pas dans les détails de l'état de notre dette parce que vous les connaissez. Si vous suivez un peu l'actualité bancaire, vous voyez que nous avons une dette très sécurisée avec un taux fixe qui compose plus de 99 % de notre endettement. Il est classé 1A c'est-à-dire un très bon classement. On a une capacité de désendettement, qui se calcule en nombre d'années, de 5,8 années. La loi impose que nous soyons sous un seuil de 12 ans et nous, la propre règle que l'on s'est fixée en interne – qui est d'ailleurs celle de l'observatoire de la Chambre Régionale des Comptes – c'est 10 ans. Et nous sommes en dessous. Regardez bien ce chiffre parce que l'année prochaine, c'est sûr, vous ne l'aurez plus. L'endettement va repartir à la hausse et la capacité de désendettement ne sera plus la même, mais nous serons certainement sur 6,5 voire 7 ans, en tout cas, en dessous des 12 ans et des 10 ans de la recommandation. L'image suivante est la courbe de la dette. Vous voyez, phase de désendettement avant les grands investissements de la fin du mandat précédent, capacité de désendettement amoindrie, mais on atterrit quand même à 61,7. Là aussi, sur ce diagramme, vous ne verrez plus une courbe baissière puisque l'année prochaine l'endettement repartira à la hausse donc nous repartirons sur un cycle d'endettement.

La dernière image est celle de la maîtrise de la masse salariale. On ne va pas y revenir puisqu'on a eu ce GVT (Glissement Vieillesse Technicité), Madame ALAUX, nous avons eu des augmentations indiciaires nationales et donc nous avons 6,42 % sur l'année 2022 de dépenses de personnel. On approuve ces dépenses puisqu'elles permettent également aux agents de la collectivité de suivre l'évolution de l'inflation et de pouvoir répondre à un meilleur pouvoir d'achat. Je me tourne vers le DRH, Olivier DE PECO et vers Sylvie ALAUX qui ont accompagné cette augmentation indiciaire de la masse salariale. Voilà pour les présentations en grandes lignes, je ne voulais pas vous abrutir avec trop de données chiffrées. Je laisse la place à vos questions et à vos remarques diverses.

Monsieur Yann RUDENT : Bonjour à tous. Vous aimez comparer les moyennes de la strate, or dans notre strate de 50 000 à 100 000 habitants, nous sommes en bas de la strate.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Non, c'est le pic de population au 14 août. Nous sommes une commune surclassée en population.

Monsieur Yann RUDENT : C'est-à-dire ?

Monsieur Bertrand MALQUIER : En fait avec Narbonne-Plage, il y a une moyenne annualisée de la population. La population de 55 001 habitants, selon le dernier recensement, c'est une population qui doit prendre en considération la population estivale. Nous avons des pics de population qui sont d'environ 80 000 habitants au mois d'août. Pardon, je vous ai coupé.

Monsieur Yann RUDENT : L'argument ne tient plus vraiment. La différence entre 50 000 et 80 000 habitants est assez importante et nous partons sur des idées de 52 000 habitants. Or, dans cette

strate, nous nous disions que nous faisons partie des petites communes et, a priori, des plus pauvres puisque nos revenus d'imposition induits sont de 30 % plus faibles que la moyenne de la strate. Malgré cela, nous investissons presque deux fois plus que la moyenne des autres communes dans des équipements. Dit autrement, nous vivons au-dessus de nos moyens. C'est pour cela que vous avez si peu de dépenses de fonctionnement par exemple dans l'entretien des voiries et des trottoirs. Et c'est pour cela que vous êtes obligés de faire passer toutes les délibérations que nous allons examiner par la suite et qui vont permettre de lever un impôt qui ne dit pas son nom. Il va y avoir des augmentations – vous en avez parlé un peu tout à l'heure – et cela correspond un peu à un impôt invisible qui va venir entamer le budget des commerçants, des associations et des parents d'élèves donc nous verrons sur les délibérations suivantes. Par ailleurs, dans le Budget, en parlant d'investissement, sur la ligne 204 «dépenses d'investissement» il y a 6 M€ de restes à réaliser. On aimerait bien savoir à quoi correspondent ces 6 M€.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Si on regarde de façon globale, on a une fiscalité plus faible que la moyenne de notre strate. C'est un choix volontariste. Certaines communes ont des taux d'imposition beaucoup plus forts. Vous posez la question : comment avec une imposition aussi faible, investit-on autant ? Est-ce parce qu'on vit au-dessus de nos moyens ? Le levier financier de la dette nous permet d'être pro actifs sur l'équipement. Cette méthodologie keynésienne qui est la nôtre et qui est celle des collectivités de notre taille nous permet de recourir à la dette pour équiper la ville et faire ces dépenses d'équipement nécessaires parce que derrière la dépense d'équipement vous avez des entreprises locales qui peuvent travailler et vous avez une attractivité nouvelle pour les populations avec une offre beaucoup plus large. Il faut comparer le Budget par section. En fonctionnement, nous avons un taux d'impôt relatif à chaque habitant qui est faible et nous avons une base qui est assez large. Nous avons une dynamique des bases, nous avons une nouvelle population qui arrive, nous avons des constructions nouvelles qui permettent d'élargir les bases et donc nos recettes fiscales sont toujours en augmentation. Nous avons voté le Débat d'Orientations Budgétaires et le Budget Primitif et nous avons eu des orientations et des projections d'augmentation des bases fiscales. La révision des bases locatives faite par l'État nous permet d'avoir 1 M€ voire 1,5 M€ de projection d'impôt nouveau pour l'année prochaine. Ces recettes complémentaires viennent nous aider à soutenir les dépenses de fonctionnement de la collectivité, mais également les dépenses d'équipement par la section d'investissement. On a un équilibre, on ne vit pas du tout au-dessus de nos moyens. On a un Budget équilibré, mais qui est très offensif, effectivement. Il est revendiqué par la majorité, nous souhaitons maintenir l'investissement.

Ensuite, pour ce qui est des restes à réaliser, l'Agglomération avait 50 % – je crois que vous aviez fait une intervention – de restes à réaliser sur l'année 2022. La collectivité est au-dessus de l'Agglomération par rapport aux restes à réaliser, ce sont des décalages d'exercice budgétaire. On a aujourd'hui des taux de réalisation très forts sur la Ville de Narbonne. Dernières choses, dans vos éléments de questions, vous parlez d'impôt déguisé. Non, c'est «l'usager payeur». Il faut être raisonnable et c'est la gestion en bon père de famille que vous n'aimez pas. C'est une gestion qui nous oblige à avoir un ratio qui soit juste entre le coût de revient de la collectivité et le coût à l'usager. Il faut que l'usager ait la juste notion du prix. On délivre un service public auprès du plus grand nombre d'habitants et pour le maintenir, il faut que ce service ait un minimum de coût. C'est la participation universelle de tous. On applique – et on le verra tout à l'heure, je ne veux pas entrer dans le débat – des quotients familiaux pour être le plus juste possible. La politique municipale est une politique en «bon père de famille» tout en ayant une vocation sociale et en ayant un regard le plus large possible sur toutes les considérations sociales qui peuvent exister à Narbonne pour faire adopter tous les services publics par le plus large public. Y a-t-il d'autres questions ? On va passer au vote.

Votants : 41
Pour : 33



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Contre : 0
Abstentions : 8

Le conseil adopte à la majorité

13 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURSPOMPIERS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a un petit excédent de 80000 €. Y a-t-il des questions? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

14 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES PORTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? On peut passer au vote.

Votants : 41
Pour : 39
Contre : 0
Abstentions : 2

Le conseil adopte à la majorité

15 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE LA CÔTE DES ROSES

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? On peut passer au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

16 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

17 - FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING LA FALAISE

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Votants : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

18 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 5 VILLAS RUE SERNIN

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : On l'avait déjà expliqué lors d'un Conseil municipal. Pour rationaliser ces garanties d'emprunt, une forme de jury se constitue pour valider les garanties d'emprunt que nous accordons. Elle est à Domitia Habitat, ce sont 5 villas rue Sernin. C'est une construction et la Ville est caution à hauteur de 35 %. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

19 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À DOMITIA HABITAT OPH POUR L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DE 24 LOGEMENTS RÉSIDENCE ALTAÏR

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Sur le même principe, il s'agit de la garantie d'emprunt accordée toujours à Domitia Habitat pour une opération de réhabilitation de 24 logements Résidence Altaïr. C'est une réhabilitation pour du confort thermique à la perpendiculaire de l'Avenue Jean Camp. C'est

un montant plus faible, 892 000 € et la garantie est accordée à 100 %. Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

20 - URBANISME - PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) - ARRÊT ET BILAN DE LA CONCERTATION

Yves PENET

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est une délibération importante. La concertation a eu lieu il y a 15 jours et a été présentée par notre collègue Yves PENET à qui je laisse la parole pour cette délibération.

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur MALQUIER. Par arrêté interministériel du 30 mars 2005, un secteur sauvegardé, dénommé « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) depuis la loi LCAP relative à la liberté de la création à l'architecture et au patrimoine, du 7 juillet 2016, a été créé et délimité sur le centre ancien de Narbonne ainsi que l'outil réglementaire d'urbanisme dédié à la préservation et à la mise en valeur du SPR et le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il doit être mis en place et se substituera au Plan Local d'Urbanisme dans le périmètre du SPR. Selon le Code de l'urbanisme, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) mène la procédure d'élaboration du PSMV avec l'architecte des Bâtiments de France, en partenariat avec la Ville de Narbonne. À ce stade de la procédure, le Conseil municipal est sollicité pour émettre un avis et arrêter le projet de PSMV après avoir tiré le bilan de la concertation.

Le PSMV a pour objectif de préserver et promouvoir le patrimoine de Narbonne tout en permettant l'évolution et le développement urbain en adéquation avec les besoins du territoire. La mise en place du PSMV aura deux conséquences directes importantes : inscrire dans la durée et la cohérence la gestion du développement et des embellissements de notre cité et inciter des investissements locatifs par le biais d'une réduction fiscale. Par délibération du 27 juin 2008, le Conseil municipal a approuvé la programmation des études sur l'élaboration du PSMV et la convention de financement afférente avec la DRAC. La Commission locale du SPR s'est réunie à plusieurs reprises. Elle a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur le projet de PSMV lors de la séance du 2 décembre 2022. Une fois le projet de PSMV arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées regroupant l'État, la Région, le Département et les Chambres consulaires ainsi qu'à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA). Le projet sera ensuite soumis à l'enquête publique avant d'être approuvé par l'autorité préfectorale. Une concertation a été mise en œuvre selon les objectifs et les modalités précisées par délibération municipale du 24 novembre 2011. Cette concertation s'est déroulée sur une longue période de 12 ans et a permis à la population d'accéder aux informations relatives au projet de PSMV et de formuler des observations et, bien sûr, des propositions. Les attentes de la population ont porté sur l'amélioration du confort des logements notamment l'isolation thermique et phonique, besoin de sas extérieurs, etc. Afin de répondre à ces attentes, le futur PSMV autorise, sous condition, la réalisation d'espaces extérieurs tels que toitures-terrasses et la pose de fenêtres double vitrage tout en préservant l'architecture traditionnelle.

Des craintes ont été exprimées sur le surenchérissement du coût des projets qu'il faut cependant mettre en corrélation avec l'efficacité et la durabilité des matériaux et des techniques au niveau des

menuiseries et des qualités d'enduits notamment. En complément des aides et règles fiscales au niveau national, la Ville et l'Agglomération ont donc mis en place des dispositifs incitatifs renforcés avec le programme «Action Cœur de Ville», l'ANAH, Action Logement, subvention façade. Les préoccupations portent également sur la qualité des espaces publics. C'est un point important du futur PSMV, le règlement protège les espaces publics et notamment les éléments naturels qui les composent comme les alignements d'arbres et les espaces verts. La place de la voiture en centre ancien est aussi une question régulièrement soulevée par les habitants. L'objectif de ce PSMV est de piétonner autant que possible le centre ancien avec, bien entendu, un accès automobile réservé aux riverains et livraisons. Les retours des habitants sont déjà très positifs notamment sur la rue Jean Jaurès, la rue de l'Étoile, la rue Benjamin Crémieux, rue Cabirol et rue Rabelais, pour ne citer que celles-là.

Vu cette commission préparatoire, je vous propose donc de tirer le bilan de la concertation tel qu'il est présenté ci-dessus et d'émettre un avis favorable et d'arrêter le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Philippe CAZAL : Ce Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé est, au niveau local, l'aboutissement d'un long travail des services municipaux et de prestataires professionnels avec l'aide des services de l'État, travail qu'il faut saluer. Le PSMV constituera, lorsqu'il sera approuvé, une précieuse base réglementaire pour l'urbanisme du centre-ville de Narbonne et Narbonne sera l'une des premières villes à en être dotée. Toutefois pour que ce PSMV atteigne réellement son objectif qui est de protéger le patrimoine bâti remarquable et d'assurer une cohérence des paysages urbains, il devrait être assorti d'une politique municipale menée avec détermination.

En premier lieu, en termes d'information des propriétaires d'immeubles, le risque est grand que par ignorance de la réglementation, des propriétaires détruisent ou mettent à mal des éléments du patrimoine qui est à la fois leur patrimoine et le patrimoine historique commun des Narbonnais. La municipalité devra donc s'attacher à informer les propriétaires, y compris au-delà de ce qu'elle a prévu, en s'efforçant d'atteindre chacun d'eux, par tous les moyens à sa disposition. En deuxième lieu, le PSMV a besoin pour être efficace d'être accompagné par une politique municipale d'aménagement et de conservation du patrimoine qui mette en œuvre une coordination de l'action privée et publique. Concrètement, il s'agit de ne pas attendre qu'un immeuble se dégrade au point de ne plus avoir d'autre solution que de prendre un arrêté de péril, de démolir, et de laisser aux particuliers ou aux promoteurs privés le soin de reconstruire à neuf. Il faut donc anticiper afin de préserver à temps les éléments architecturaux qui méritent de l'être et choisir le plus souvent possible, lorsque la structure du bâtiment est de qualité, de rénover plutôt que de démolir pour reconstruire y compris pour des immeubles n'étant pas classés «à conserver» dans le PSMV. On sait que l'empreinte carbone d'une restauration de l'ancien est bien meilleure que lorsqu'on démolit pour reconstruire. Le gouvernement lui-même met en avant cette notion de planification écologique.

Pour mener à bien cette politique, la Ville dispose d'un certain nombre d'outils : le droit de préemption et, pour répondre à des enjeux majeurs, la procédure d'expropriation, les financements de l'État, ceux des autres collectivités territoriales et ceux des fondations. L'enjeu de la sauvegarde du patrimoine justifie aussi à nos yeux une ligne budgétaire communale destinée à l'acquisition et à la rénovation d'immeubles de valeur patrimoniale importante. Il y a un autre outil existant qui peut permettre un aménagement coordonné, c'est une Société d'Économie Mixte, elle s'appelle ALENIS. Comme exemple du rôle de coordination de la Ville, on peut citer la préconisation du PSMV de regrouper plusieurs immeubles pour aménager des accès aux étages des commerces. Si on laisse faire l'initiative privée, il y aura forcément des immeubles oubliés. Une coordination publique

permettrait d'avoir une vue d'ensemble. Une autre action phare devrait être entreprise, c'est la mise en valeur des plafonds peints. Sans attendre de se pencher au cas par cas sur chacun d'eux, à l'occasion des travaux envisagés par les propriétaires, il pourrait y avoir une action systématique de sensibilisation des propriétaires par la mairie avec un accompagnement pour la restauration des plafonds peints y compris une aide financière complémentaire de celle existante. La sauvegarde du patrimoine, au-delà de la mise en place d'une réglementation, nécessite une politique volontariste dans laquelle la commune a un rôle central à jouer faute de quoi des éléments de valeur du riche patrimoine narbonnais risquent de disparaître à cause d'une attitude attentiste, comme on l'a vu par le passé. Donner un avis favorable au PSMV, c'est bien, l'accompagner lorsqu'il sera approuvé par une véritable politique de sauvegarde du patrimoine, ce serait mieux ! Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vais laisser la parole à M. PENET, mais si je comprends, vous nous remerciez de la mise en place d'une politique volontariste municipale parce que les éléments que vous avez donnés, c'est ce que nous faisons. En dehors de l'expropriation – qui n'est pas la culture doctrinale de Didier MOULY, il ne souhaite y remédier qu'en cas d'intérêt supérieur de la collectivité – tout ce que vous avez souligné : le travail avec ALENIS, les îlots requalifiés et la politique d'accompagnement avec M. Marc POYET qui a été recruté justement pour faire... Vous savez, le PSMV, c'est beaucoup de pédagogie. C'est une approche avec le pétitionnaire pour faire comprendre les enjeux patrimoniaux, mais également la nécessité d'arbitrer entre un coût de la réhabilitation dans l'ancien – qui est souvent important – et la nécessité d'avoir une harmonie paysagère et urbanistique du cœur de ville.

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur MALQUIER. Nous nous rejoignons sur le PSMV en ce qui concerne la politique de la Ville et la préservation notamment des monuments remarquables et historiques, c'est déjà le cas puisque nous avons voté en début de mandat, au PPI notamment, le fameux projet Palais-Musée des Archevêques, nous avons restauré le cloître, nous avons fait d'énormes travaux – et cela va continuer – au niveau de la cathédrale. Il y a toutes les études possibles et imaginables que nous ont demandées l'État et la DRAC et qui ont été réalisées dont la dernière qui va s'achever sous peu. Ensuite, pour parler plus concrètement de ce PSMV, il contient en effet un règlement écrit qui s'applique à la parcelle et qui permettra de guider les opérateurs très en amont dans la conception du projet. Le PSMV permet aujourd'hui à la Ville de Narbonne d'entrer dans la cour des grands. Ce n'est pas le premier PSMV écrit en France ni même dans la Région. En outre, lors de ces études, menées pour l'élaboration de ce PSMV, cela a permis de réaliser près de 20000 fiches, soit une fiche par immeuble à la disposition des habitants, des propriétaires et même des locataires. Aujourd'hui, il n'y a pas grand-chose qui change par rapport à avant puisqu'on devait respecter la réglementation. Aujourd'hui, avec ce PSMV, cela va permettre de simplifier beaucoup de démarches, de demandes et, bien sûr, cela ne sera plus réservé uniquement à la discrétion de l'ABF. En résumé, ce PSMV va consister à garder le même niveau d'exigence que nous avons aujourd'hui ; d'encadrer beaucoup de choses et notamment de fonctionner en toute transparence, comme je viens de le dire ; il va à y avoir beaucoup d'éléments dans tous ces dossiers et toutes ces fiches pour pouvoir aider les propriétaires à se projeter. Au-delà de cela, c'est une mine d'information pour le territoire. Il va y avoir également un dispositif de défiscalisation plus avantageux. Je vais prendre mes notes puisque je ne les maîtrise pas toutes, je l'avoue. Il y aura un accompagnement financier d'aide aux travaux de l'ANAH par le Grand Narbonne à hauteur de 10000 €/m², Aide action Logement à hauteur de 1000 €/m². Les deux aides peuvent être cumulables en fonction des projets. Ensuite, il y a de la défiscalisation à travers la loi Denormandie, la Fondation du Patrimoine à 50 % de réduction d'impôts sur le revenu sur les travaux de façade ou toiture sur l'ensemble du périmètre du PSMV ainsi qu'une aide de minimum 2 % du montant des travaux. Lorsque le PSMV sera approuvé, la loi Malraux passera de 22 % à 30 % du montant des travaux. Et, bien sûr, il ne faut pas oublier l'aide façade de l'ACV dans le secteur Parerie, 4 Fontaines et Place de Belfort, subvention de 70 % du montant hors taxe, plafonné à 150000 €. Vous voyez que cela va amener des aides supplémentaires

pour les propriétaires. Ce PSMV est une démarche de longue haleine et de séquences de concertation – certes, un peu perlées comme je l’ai dit lors de la réunion publique de mercredi, il y a 15 jours – puisque c’est un projet très long. Le début de ce projet date de 1995. Il faut souligner quelque chose de superbe c’est-à-dire que toutes les municipalités qui se sont succédé ont approuvé ce PSMV. Il va donc permettre de faire entrer Narbonne dans une nouvelle ère dans la cour des grands. C’est une protection équilibrée qui ne fige pas les choses, mais qui donne l’opportunité de vivre notre centre-ville dans ce siècle notre but, in fine, étant de redonner une attractivité à ce centre historique pour ne pas qu’il se meure davantage, comme c’est le cas dans d’autres villes, d’avoir une attractivité résidentielle, commerciale, mais également de vie.

Et ce sera mon mot de conclusion, aujourd’hui, à travers le PLU on ne peut plus raisonnablement aller construire à l’extérieur de la ville pour de nombreuses raisons. Il y a des logements vacants en cœur de ville et c’est là qu’il faut qu’on rénove et qu’on reconstruise. Il ne faut plus qu’il se passe des choses comme à la rue Cabriol – si je ne dis pas de bêtises – où on a été obligé de démolir pour pouvoir reconstruire. Aujourd’hui, il va falloir des poumons, il va falloir aérer, il va falloir un cadre de vie beaucoup plus sympathique qu’il ne l’est aujourd’hui en cœur de ville et le PSMV va nous le permettre.

Monsieur Philippe CAZAL : Votre action contredit votre discours. Je prends deux exemples. Le 2 rue du Luxembourg pour lequel l’architecte des Bâtiments de France avait demandé une étude de structure pour voir s’il était possible de le consolider. Vous vous êtes obstinés à le démolir alors qu’il y avait certainement moyen de ne pas le démolir et de le rénover.

Monsieur Yves PENET : Non, vous êtes mal-renseigné!

Monsieur Guy CLERGUE : On a justement une autorisation pour démolir. On avait en prévention acheté l’immeuble à côté parce qu’on pensait qu’il suivrait l’immeuble qu’on a démolit. Justement, nous avons fait du très bon travail, on ne démolira pas le second. Celui qui a été démolit, on avait une autorisation de l’architecte des Bâtiments de France.

Monsieur Philippe CAZAL : Il aurait pu être conservé!

Monsieur Guy CLERGUE : Il était vraiment en mauvais état et il serait tombé rapidement. J’ai eu l’occasion d’y entrer et c’était très dangereux et il en va de la sécurité du Maire et de tout le monde, bien sûr.

Monsieur Bertrand MALQUIER : de la responsabilité pénale du Maire.

Monsieur Philippe CAZAL : Parce qu’on a attendu trop longtemps. L’autre exemple est la Maison de la Mothe dans la rue Droite. Cette maison en partie d’origine médiévale est inscrite aux monuments historiques et la propriétaire pourrait avoir une subvention du Grand Narbonne qui lui permettrait d’entreprendre des travaux. Elle hésite à le faire et la Ville pourrait l’inciter et peut-être même racheter et prendre à sa charge la rénovation. C’est un immeuble de grande valeur qui est mal-entretenu et qui mérite qu’on se penche dessus.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Dans la rue Droite? Il faut qu’elle vienne s’adresser au service de l’urbanisme et il y a tout un accompagnement qui est fait. Des personnes dédiées accompagnent et font les diagnostics. M. PENET l’a dit, aujourd’hui, la difficulté est la pédagogie autour du PSMV. C’est faire passer la compréhension, le message, qu’il y a un intérêt réciproque à travailler ensemble main dans la main. Des aides financières existent pour accompagner, des techniciens viennent apporter une expertise et il y a, in fine, une rénovation patrimoniale qui donne une attractivité aux rues, une dynamique qui permet la réimplantation de commerces en hyper centre donc il y a un travail

collaboratif à faire. La personne qui est venue vous voir doit s'adresser soit à Marc POLLET, par exemple, qui se rapprochera de l'ABF pour proposer un diagnostic, soit d'aller consulter la fiche – qui existe puisque 20000 fiches techniques ont été réalisées, c'est par immeuble, il vous l'a dit – et voir quelles sont les faisabilités, quelles sont les aides qui peuvent accompagner. Mais véritablement, le service urbanisme et la Politique de l'Habitat à l'Agglomération sont équipés pour apporter des éléments de réponse.

Monsieur Yves PENET : De toute manière, si cet immeuble est classé, cette dame a eu la visite, lors de l'élaboration de l'étude du PSMV, de MM. BARRIOL et COUISSIN, c'est obligatoire! Donc c'est consigné dans les 20000 fiches que nous avons et qui sont à la disposition des propriétaires, mais également des locataires.

Monsieur Philippe CAZAL : Parfois, une intervention plus volontariste de la Ville serait nécessaire quand les propriétaires soit n'ont pas les moyens, soit ils n'agissent pas.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Après, il faut être honnêtes, Monsieur CAZAL. Sur l'incitation, on fait des réunions publiques, on incite les gens à venir, il y a peu de personnes qui s'y intéressent. Ils y intéressent le jour où ils ont une difficulté ou une problématique ou un intérêt. C'est le seul moment. Aujourd'hui, la politique volontariste a été faite. À l'époque, avec son petit vélo, M. COUISSIN, du service de l'urbanisme, faisait le tour du centre ancien et allait taper aux portes, ils faisaient les photos. Je vous promets, avec Didier MOULY nous sommes dans la mission PSMV depuis 2014, les 20000 fiches sont hyper documentées. Vous avez des détails architecturaux, des parties inscrites, des parties qui peuvent demander l'inscription aux monuments historiques. C'est véritablement hyper documenté. Ce travail a été fait depuis un certain nombre d'années et les personnes ont été rencontrées. Quand les diagnostics des immeubles ont été faits, il y a eu des rencontres avec les occupants et les propriétaires, des copropriétaires avec les gestionnaires et l'information a été largement diffusée. Après, il y a des réalités financières également. Quand vous présentez une rénovation qui correspond à une norme, il y a un coût derrière et même s'il y a des aides, il y a une dépense et là, il y a un arbitrage à faire. Je comprends que beaucoup de propriétaires ne sont pas... Il n'y a pas que des marchands de sommeil à Narbonne. Il y a des personnes volontaristes, mais limitées également par le coût de ces investissements de rénovation. Tout un travail pédagogique est à faire et du temps. C'est un temps long celui du PSMV. M. PENET vous l'a rappelé. Le travail est effectué depuis 1995, on touche au bout et il y a encore un travail important parce qu'il va falloir le faire connaître. Je sais que les services ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage pour y arriver. Il va falloir faire preuve de beaucoup de pédagogie pour le faire adopter et que ce soit un réflexe maintenant, que ce soit nous, en intention première, ou subi par le propriétaire quand il découvrira qu'il y a un cadre réglementaire qui est écrit maintenant et qui n'est plus oral, qui n'est plus *intuitu personæ*. Le PSMV est une loi d'urbanisme écrite donc c'est un document référent sur lequel pourront s'appuyer des investisseurs futurs et des propriétaires actuels. Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur Yann RUDENT : D'abord, je suis très content d'entendre que la politique est de densifier à nouveau les centres-ville.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la loi!

Monsieur Yann RUDENT : C'est très bien d'être dans la loi et de suivre la loi et de travailler sur l'embellissement du centre-ville. C'est très important. Ma question est plus technique. Dans le document, parle-t-on du solaire photovoltaïque et du solaire thermique? Qu'en est-il dans le centre-ville? Y a-t-il une évolution, une possibilité ouverte pour installer des panneaux photovoltaïques et thermiques solaires?



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Monsieur Bertrand MALQUIER : Pour vous confesser la vérité, on ne voit pas bien nos écrans, pas du tout même, et on entend très mal. J'ai compris que vous demandiez s'il y a une possibilité de faire du photovoltaïque en centre-ville. Non ! Sur les demandes pétitionnaires que l'on a eues, l'architecte des Bâtiments de France refuse des panneaux photovoltaïques à cause des servitudes de vue par rapport aux bâtiments historiques et, généralement, ils sont refusés.

Monsieur Yves PENET : Cela va même plus loin sur les climatisations et sur les terrasses.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Concernant les terrasses tropéziennes, un débat très long a eu lieu. Nous sommes partis du principe – on donnait l'exemple, c'est la volonté du Maire – on est une ville du Sud et aujourd'hui, pour éviter les paupérisations du centre-ville, il faut que les gens puissent profiter de l'extérieur donc de terrasses, de balcons et d'ouvertures et ne pas les étriquer dans des 30 m² fermés où l'espace public devient le terrain de toutes problématiques. Pour obtenir une possibilité sur les terrasses tropéziennes et sur les extérieurs, il a fallu batailler et plusieurs réunions ont eu lieu pour accepter l'idée que des pétitionnaires puissent obtenir des terrasses tropéziennes à cause de ce qu'ils appellent des servitudes de vue, des sources à problèmes sur des infiltrations futures pour de mauvais entretiens. C'est un travail de négociation qui a été long. On a eu beaucoup de réunions dont je ne me rappelle pas du nombre, mais M. PENET a dû vous le rappeler. En l'état actuel du PSMV, le photovoltaïque n'est pas autorisé dans l'hyper centre et le secteur sauvegardé. Y a-t-il d'autres questions ? On peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

21 - URBANISME - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 422-7 DU CODE DE L'URBANISME

Bertrand MALQUIER

Monsieur Bertrand MALQUIER : Je vous propose la désignation de Guy CLERGUE. Vous savez que le Maire ne peut pas signer ses propres autorisations d'urbanisme et c'est donc Guy CLERGUE qui est en charge de cette signature. Y a-t-il des questions ?

Madame Viviane THIVENT : Dans cette délibération il y a quelque chose qu'on ne comprend pas très bien. Il est question d'une déclaration préalable de travaux pour la construction d'une piscine pour M. MOULY. Or, sur Géoportail, sur une photo de 2021, la piscine est déjà construite. On s'est dit qu'il s'agissait peut-être de travaux envisagés sauf qu'il n'y a rien dans le dossier. La première question, on aimerait savoir de quoi il en retourne exactement pour cette piscine qui appartient à notre Maire. Puis, du coup, on se disait que c'était une bonne façon aussi de parler d'eau. Vous n'est pas sans ignorer que nous avons de gros problèmes en ce moment, à l'échelle du département, sur la ressource en eau et que des agriculteurs, à titre personnel, font des efforts en semant, à l'ouest du Département, sur seulement 35 % de leurs terres pour justement économiser cette ressource en eau qui va être critique pendant au moins 2 ans minimum. On sait qu'avec le réchauffement climatique c'est une problématique qui va devenir récurrente. La question est : aujourd'hui, au printemps 2023, avec toutes les problématiques qu'on a vues notamment autour des mégabassines, autour de la ressource en eau pour les agriculteurs, cela vaut-il encore le coup de donner des autorisations de construction pour les piscines ? Ne pourrait-on pas avoir une réflexion à l'échelle de la Ville au moins pour quantifier ce qu'on pourrait essayer de mettre en œuvre pour accompagner ce changement ? Il

faut savoir qu'actuellement, une dizaine de villes dans le Sud ont d'ores et déjà interdit la construction de nouvelles piscines. Je ne dis pas qu'il faut forcément aller dans cette direction, mais peut-être cela vaudrait le coup d'en discuter ensemble.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est un vaste sujet qui n'est pas aujourd'hui dans les réflexions municipales et je ne pense pas qu'il soit question, à l'échelle de Narbonne, d'interdire. Il faut avoir une écologie pédagogique et citoyenne, je pense que de tout interdire n'est pas aujourd'hui la solution. Concernant le dossier qui nous intéresse à l'ordre du jour, c'est une régularisation. Dans les années 1980, le dossier d'urbanisme a été déposé par un architecte et la piscine n'avait pas été consignée dans le dépôt. C'est une régularisation. Il s'en est aperçu lors d'un événement familial où il y a dû avoir une régularisation des papiers et il a donc fait ce dépôt modificatif en bon citoyen qu'il est. Y a-t-il d'autres questions ? On passe au vote.

Votants : 41
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 3

Le conseil adopte à la majorité

22 - FONCIER - DÉCLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – PARCELLE DK 470 – RUE DE LA SABLIERE – SCI STL

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Il s'agit du déclassement et de la cession d'une parcelle sur la zone de plaisance et plus exactement rue de La Sablière. Ce délaissé fait 127 m² et sera vendu 40 €/m² à la SCI STL qui est propriétaire mitoyen et qui pourra créer un parking pour sa clientèle et ses collaborateurs.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

23 - FONCIER - ACQUISITIONS LIÉES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE GEYSSIÈRES – GROUPE SM ET M. SEGUI

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Ce sont des acquisitions suite à des travaux d'aménagement sur le chemin de Geysnières et plus exactement aux Amarats bas dans le cadre d'un PUP (Projet Urbain Partenarial). La Ville doit acquérir deux emprises, dont une de 68 m² chez M. SEGUI qui est en bas du chemin des Geysnières et une autre de 266 m² à M. ANDRIEUX de la société SM qui sera en charge d'un mur de soutènement puisque le lotissement est sur une hauteur plus importante que l'accès du chemin de Geysnières.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

24 - FONCIER - ACQUISITIONS – M. FAUGERE ET CONSORTS GARCIA – PARCELLES AT 3 ET 4 – RUE MAZAGRAN

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Sur l'îlot Mazagran, nous achetons les lots 3 et 4 de la rue Mazagran, côté école Arago : 80 m² à M. GARCIA pour 10 000 € et 187 m² à M. FAUGERE pour 25 000 €. C'est dans le cadre de la réhabilitation de cet îlot et justement on préserve un immeuble remarquable. Vous voyez que nous avons commencé le PSMV avant au 6, rue Mazagran où il y a un immeuble qui a une façade remarquable et qui sera conservé. En suivant, on travaille pour redynamiser ce secteur. La société ALOGEA ou peut-être des bailleurs sont déjà intéressés pour faire un projet plus important sur cet îlot Mazagran qui est très dégradé.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Cela répond à la question de M. CAZAL. C'est un travail en îlot et vous connaissez les problématiques de bâti de l'îlot Mazagran qui existent. C'est un travail sur un temps long pour requalifier cet îlot. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

25 - FONCIER – ACQUISITIONS LIÉES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA GANGUISE – MARCOU HABITAT - SY PROMOTION - M. ET MME BOUVET

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Là aussi, c'est suite à des travaux d'aménagement sur la rue de La Ganguisse, sur le secteur de Crabit, pour reprendre les réseaux, nous sommes obligés de reprendre certains volumes au sol : 160 m² à YILDIRIM, 39 m² à M. et Mme BOUVET et 2 m² qui sont sur le domaine public et aussi sur Marcou Habitat à l'euro symbolique.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

26 - FONCIER - ACQUISITIONS AUPRÈS DU GFA DU DOMAINE DE CRABIT - MME CRESCENZO

Guy CLERGUE

Monsieur Guy CLERGUE : Dans la suite de la délibération 25, c'est le propriétaire du domaine de Crabit, entre la rue de La Ganguise et la rue de l'Oranger il y a des échanges. Toujours pareil, l'achat à l'euro symbolique pour réhabiliter ce secteur.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

27 - FONCIER - APPROBATION DU BILAN 2022 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES

Guy CLERGUE

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il s'agit du résumé de tout ce qu'on a vu en Conseil municipal pour les acquisitions et les cessions foncières de l'année. C'est une obligation de vous présenter le bilan de ces acquisitions et de ces cessions : 895 000 € d'acquisitions et 925 000 € de cessions. Guy, as-tu autre chose à ajouter?

Monsieur Guy CLERGUE : Ce sont les décisions prises en 2022 et réglées en 2022. Il peut y avoir un petit décalage parce qu'il en a qui ont été réglées sur 2023. De même, les décisions antérieures à 2022 peuvent être en paiement effectif sur 2022, il y a quand même un petit écart. Vous avez l'annexe jointe au bilan : 895 037 € pour une emprise de 100 700 m² et des cessions pour 925 502 € pour une emprise de 27 327 m². Il y a aussi dans le détail des échanges fonciers, mais sans soult entre 2 738 m² achetés et 1 236 m² cédés. Si vous avez des questions, on peut vous répondre, mais je pense que tout est clair dans l'annexe.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? Nous prenons acte.

Le conseil prend acte

28 - FONCIER – CESSION D'EMPRISES ISSUES DE LA PARCELLE BN 192 - CHEMIN DE LA FALAISE - NARBONNE PLAGES

Florence VITASSE

Madame Florence VITASSE : C'est une délibération qui concerne la cession de terrains appartenant à la Ville de Narbonne à certains propriétaires qui résident sur le chemin de La Falaise à Narbonne-Plage. Cette cession a été fixée à 50 €/m², frais d'acte à charge de l'acquéreur concernant deux propriétaires qui justifient une occupation de plus de 30 ans. La cession interviendra au prix de 1 €. Il est donc proposé de céder ces différentes emprises aux propriétaires concernés selon les modalités mentionnées.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avez-vous des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42

Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

29 - FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS - RUE DU RATACAS

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Il s'agit d'accorder une servitude de passage au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un réseau électrique sur 4 parcelles appartenant à la Ville. L'objet des travaux est de raccorder une armoire électrique pour raccorder une nouvelle installation de panneaux photovoltaïques implantée sur une toiture d'un bâtiment appartenant à la société ATL, gérée par M. CUTILLAS.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? On peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

30 - ESPACE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL 2022 – RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : La collectivité a pour obligation de présenter un Rapport Annuel sur les Recours Administratifs Préalables qui sont externalisés. Sur 2022, on constate une baisse des forfaits dépôts et stationnement, mais le nombre de contestations est quasiment similaire en pourcentage.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

31 - ESPACE PUBLIC - LIMITATION DE L'APPLICATION DU DROIT D'OPPOSITION POUR LE STATIONNEMENT PAYANT EN VOIRIE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Cette délibération est en lien avec le Règlement Général de Protection des Données et le stationnement payant en voirie. En application de la loi Informatique et Libertés, il appartient aux collectivités d'écartier par délibération le droit d'opposition des usagers de

stationnement aux renseignements, par leur soin ou à la collecte du numéro d'immatriculation. La volonté de la Ville est d'écarter le droit d'opposition à la saisie du numéro de plaque. Ce droit d'opposition doit être justifié par un motif d'intérêt général qui est pour la Ville d'une part le besoin d'efficacité du contrôle du stationnement payant sur voirie et, d'autre part, la bonne gestion de la collecte des redevances au regard de la politique mobilité mise en place, du recouvrement des recettes, mais également de la garantie de l'effectivité des recours.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

32 - ESPACE PUBLIC - AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA ROBINE - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Il s'agit de valider la signature de cette convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France. La convention autorise la Ville à réaliser des travaux sur le domaine public fluvial géré par Voies Navigables de France dans le cadre de l'aménagement des berges. Elle prévoit aussi les conditions d'entretien par la Ville de l'espace faisant l'objet de la présente convention. Elle définit les modalités administratives, techniques et financières pour une durée de 15 ans. Je peux préciser, si vous voulez, le projet d'aménagement même si on en a déjà parlé. Je rappelle qu'il est basé sur le respect du site classé avec, d'une part, le renforcement des berges par des palplanches et un couronnement en béton et des gabions, la reprise du chemin de halage, la replantation d'un alignement structurant d'arbres de hautes tiges et la création de cheminements bordés de végétalisation pour des mobilités douces, en stabilisé et en béton désactivé. Ce projet concerne 800 m linéaires de berges.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

33 - CŒUR DE VILLE - CONVENTION CHAPEAU - OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE POUR LES DISPOSITIFS «ACTION CŒUR DE VILLE» ET PETITES VILLES DE DEMAIN

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : Comme vous le savez maintenant, la commune de Narbonne bénéficie pour son centre urbain du dispositif «Action Cœur de Ville» (ACV) décliné opérationnellement par la signature d'un avenant pour la mise en place d'une opération de



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

revitalisation du territoire que l'on appelle ORT. En parallèle, 5 communes du territoire bénéficient du dispositif «Petite Ville de Demain» qui est la suite de «Action Cœur de Ville». Il s'agit des communes de Coursan, Cuxac d'Aude, Gruissan, Port-la-Nouvelle et de Sigean. Ces Villes doivent également intégrer la convention d'ORT existante et leur périmètre de revitalisation intégré dans des secteurs d'intervention. L'objectif de la délibération est la mise en place d'une convention chapeau d'ORT qui intègre chacun des projets permettant aux six communes la mobilisation des financements et des dispositifs d'accompagnement tout en permettant à chaque commune d'être totalement autonome sur ses projets.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

34 - INTERCOMMUNALITÉ - REDEVANCE SPÉCIALE 2021 - CONVENTION ENTRE LE GRAND NARBONNE ET LA COMMUNE DE NARBONNE

Sophie PONS-PELOFY

Madame Sophie PONS-PELOFY : C'est la signature de convention entre la Ville de Narbonne et la Communauté d'Agglomération pour le paiement de la redevance spéciale pour l'année 2021. Cette convention est votée tous les ans comme c'est le cas pour l'ensemble des communes du Grand Narbonne. Je rappelle le dispositif. Cette redevance spéciale est mise en place par le Grand Narbonne depuis 2006. Il y a deux types de redevances spéciales : une pour les professionnels et une pour les communes.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

35 - HANDICAP - BILAN DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Julien CALMON

Monsieur Julien CALMON : Merci, Monsieur MALQUIER. Mesdames, Messieurs, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées a insaturé la création d'une Commission Communale pour l'Accessibilité. Dès lors, dans les communes de 5 000 habitants et plus, la mise en place d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est réglementée par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. Elle est actuellement composée, à titre paritaire, de 9 membres élus de la commune, de 9 membres issus d'associations de représentants de personnes porteuses de handicaps et d'associations d'usagers. Cette commission a



pour mission d'établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal sur l'année échue et dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Je vous propose de prendre acte du rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité, présenté en annexe de la délibération.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avez-vous des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je m'attendais à une présentation de ce rapport. Monsieur CALMON, je tiens à titre liminaire à vous rassurer sur le sens de mon intervention qui a pour objectif principal de vous permettre en fait d'avoir plus de moyens pour le handicap, pour la délégation pour laquelle vous vous investissez et pour laquelle on vous donne très rarement la parole. C'est pour cela que je pensais que vous alliez présenter ce rapport même si j'ai l'impression qu'il a été fait en toute hâte puisqu'il est indiqué dans la présentation de la délibération que ce rapport doit être présenté chaque année au Conseil municipal – un rapport annuel, c'est ce qui est indiqué – et le rapport soumis ce soir est celui de 2020-2021. J'en déduis donc qu'il n'est pas annuel, mais bisannuel, la Commission s'étant réunie pour ce rapport le 1^{er} mars 2022.

Or, ce rapport fait 15 pages – on est plusieurs à l'avoir lu – il débute réellement au milieu de la page 6, après avoir rappelé par une introduction l'historique – avec quelques photographies – et aussi les règles de droit applicables. Il reste donc réellement 9 pages pour présenter l'action menée par la collectivité dans ce domaine. Concernant les travaux de mise en accessibilité en 2020 plus 2021, la dépense globale n'est pas notée c'est-à-dire qu'il n'y a pas de total des sommes investies dans ce domaine. J'ai pris ma calculette et j'ai calculé 207 460 € d'investissement sur 2 années pour la mise en accessibilité des bâtiments publics. Sauf que vous englobez dans ce montant des dépenses qui ne concernent pas directement la mise en accessibilité. J'en évacue un de suite et que je n'ai pas inclus, présenté en page 7 de ce document, pour 28 M€. Il est marqué : « *Mise en accessibilité 28 M€ l'ARENA* ». Je ne pense pas que les 28 M€ ont servi à l'accessibilité de l'ARENA. Vous en avez d'autres, par exemple : « *Aménagement d'un sanitaire PMR Salle des Synodes, 24 000 € TTC* ». Je pense aussi qu'il y a une partie qui n'a pas servi qu'à cela. « *Mise en place d'un sanitaire automatique avec accessibilité PMR proche des Halles, 58 800 €* » – que j'ai comptée dans les 200 000 € – on ne peut pas compter la totalité ! « *Rénovation des sanitaires existants Salle des Foudres à Montplaisir, 27 000 €* » une partie a servi à l'accessibilité et une autre partie a servi à l'amélioration de l'existant. Cela démontre sans nul doute que ce document a été fait dans la précipitation avec la volonté de cacher le peu d'argent public qui a été investi pour l'accessibilité. En vérité, les dépenses de mise en accessibilité pour 2020 et 2021 sont très modiques, très en deçà du montant que l'on devrait consacrer à la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

Concernant par contre les travaux de mise en accessibilité en cours d'étude, 3 sont apparemment mis en exergue, mais n'y figure toujours pas la Salle des Synodes. J'ai ouï dire qu'il y avait eu des difficultés notamment avec les Bâtiments de France, etc. pour la mise en accessibilité de cette salle. Y a-t-il une croix jusqu'à la fin du mandat sur la mise en accessibilité de cette salle pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoirs s'y rendre de manière autonome ? C'est une question que je pose également dans le cadre de ce rapport.

Pour les dépenses pour la voirie 2020-2021, j'ai compté 84 700 € de dépenses sur 2 ans ce qui est aussi très peu important au vu du budget consacré à la voirie. Vous notez également que la Ville a investi 20 000 € en 2021 pour le dispositif Handiplage. C'est bien, mais je vous rappelle qu'on a déplacé le dispositif Handiplage qui existait déjà à un autre endroit. Vous l'avez par contre amélioré, c'est vrai, mais on n'en a pas créé de deuxième. C'est M. Georges ABBAMONTE qui, à l'époque où il était chargé du handicap, avait un budget conséquent et j'ose espérer que vous pourrez présenter un meilleur bilan en 2022-2023 et qu'on vous donnera les moyens de faire en sorte que l'accessibilité



des bâtiments publics soit un peu plus boostée. On avait eu un document concernant les moyens consacrés à l'accessibilité – je pense que vous devez l'avoir – dans lequel on parle de plusieurs millions d'euros. Quand on voit les sommes dont j'ai parlé, 209 000 € pour la mise en accessibilité des bâtiments publics et 80 000 € pour la voirie sur 2 années, cela ne fait pas lourd. On est à peine à 300 000 € et encore il y a des dépenses qui sont un peu biaisées. Cela ne fait pas très lourd donc j'espère que vous pourrez faire en sorte d'avoir une écoute plus grande sur l'accessibilité de nos bâtiments publics au vu aussi de la population vieillissante – vu que le handicap concerne aussi les personnes âgées et de plus en plus de monde – et qu'on aura un budget plus conséquent pour que ces personnes soient enfin entendues et qu'elles puissent accéder à tous les bâtiments publics comme toute autre personne.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Deux temps dans la réponse puisque M. PENET prendra la réponse pour ce qui concerne le Palais-Musée, puis Guy CLERGUE et peut-être la chance que M. SAINTE-CLUQUE vous offre, Monsieur CALMON, d'avoir les projecteurs sur votre délégation. C'est sa façon à lui de vous dire : « Exprimez-vous, Julien CALMON, dites-nous ce que vous faites ». Nous, vos camarades élus, on sait le travail et l'investissement qui est le vôtre, Julien.

Monsieur Julien CALMON : Monsieur SAINTE-CLUQUE, vous avez une sensibilité pour le handicap... Il aurait été bien qu'à l'époque M. ABBAMONTE, en tant qu'adjoint au Maire, ait déjà fait la mise en place de l'accessibilité des Synodes qui n'a pas été faite sous son mandat, c'est dommage. Concernant ma démarche pour le handicap sur les années 2020 et 2021, la pandémie nous a rendu le travail difficile pour réunir du monde, les associations dont les membres sont des personnes porteuses de handicaps ont été d'autant plus difficiles à remettre au travail étant donné les problématiques de bureaux et de recrutement de bénévoles. Je pense que la municipalité d'aujourd'hui a une ouverture d'esprit avec un adjoint au Maire en situation de handicap. Je suis sur le terrain avec les services de la Ville de Narbonne, j'apporte mon expertise et les recettes présentées sont puisées dans tous les services. Le handicap est reconnu pour la Ville de Narbonne et il est mis dans les budgets de tous les services pour tous les travaux présentés dans les annexes jointes à cette délibération. Je tâcherai pour la prochaine Commission Communale d'Accessibilité de faire une présentation plus longue. Ce Conseil municipal a 51 délibérations et j'avais demandé à ce qu'on prenne acte pour ne pas puiser sur les ressources du temps de tout le monde, mais ce sera fait pour la prochaine Commission Communale d'Accessibilité.

Monsieur Guy CLERGUE : Je voudrais ajouter que tous les travaux réalisés par la mairie sont liés à un permis d'aménager ou à un permis de construire et l'accessibilité est une obligation. Les travaux sont pris par le budget bâtiments et il est vrai que c'est plus difficile de ventiler les travaux vraiment liés, mais on peut faire ressortir par rapport aux devis et aux travaux que l'on fait tout l'argent qui a été investi par rapport à l'accessibilité et au PMR. Il y a deux budgets : le budget délégation handicap dont je m'occupais sur le premier mandat qui dispose d'une somme pour réaliser des travaux précis et après, les travaux basculés sur les bâtiments dont je m'occupe et sur lequel il est peut-être un peu plus difficile de sortir les sommes liées directement au handicap puisqu'elles sont prises dans les travaux d'aménagement ou sur les permis de construire.

Monsieur Yves PENET : Merci, Monsieur MALQUIER. Monsieur SAINTE-CLUQUE, je dois reconnaître que nous sommes d'accord sur certains points et notamment sur « C'est bien trop long ». C'est bien trop long et vous avez donné la réponse dans votre interrogation en raison du temps des études, mais également avec un blocage par rapport à l'ABF. Nous avons fait plusieurs propositions – pour ne parler que de l'ascenseur – pour les musées et pour la Salle des Synodes que ce soit un trompe-l'œil ou un escalier de verre. Cela a toujours été refusé. La seule possibilité était au travers de l'étude du projet Palais-Musée des Archevêques. Elle a été faite et est en finition puisque la dernière étude va sortir. Normalement, un ascenseur sur la phase 1 a été accepté et qui serait juste derrière moi pour accéder à la Salle des Synodes. Nous essayons d'avancer comme nous pouvons. Par exemple dans le

projet Palais-Musée des Archevêques, il va y avoir également une réflexion globale et totale sur ce passage de l'Ancre où il y aura une partie réalisée avec les pierres d'origine et une autre partie beaucoup plus lisse pour pouvoir desservir non seulement le Palais Neuf, mais également le Palais Vieux et la cour de la Madeleine. Nous avons déjà fait auparavant des choses. Quand nous modifions par exemple la banque d'accueil des musées – pour prendre uniquement l'exemple du Musée d'Art et d'Histoire juste au-dessus de nous – nous avons mis toutes les banques à hauteur pour les personnes à mobilité réduite. Nous sommes d'accord, cela ne va pas assez vite, mais malheureusement cela ne dépend pas uniquement de nous, il y a le temps des études, je vous le rappelle et, bien sûr, l'ABF.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il d'autres questions ? On prend acte.

Le conseil prend acte

(Arrivée de Dominique MARTIN-LAVAL.)

36 - CULTURE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION LO CAMIN DEL SOL

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : Lo Camin del Sol a pour but d'apporter aux enfants gravement malades et handicapés un soutien en musique aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des hôpitaux, dans plusieurs régions de France. À ce titre, la Ville de Narbonne a été sollicitée par l'association pour soutenir cette action au travers des ateliers musicaux mis en place dans les centres hospitaliers d'Occitanie. À cet effet, la Ville a souhaité soutenir ce projet en versant une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Monsieur Bertrand MALQUIER : J'ai oublié de vous dire que Mme Dominique MARTIN-LAVAL était arrivée entre-temps. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

37 - CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NARBONNE ET L'ASSOCIATION THÉÂTRE + CINÉMA SCÈNE NATIONALE GRAND NARBONNE

Yves PENET

Monsieur Yves PENET : La Ville de Narbonne, à l'origine de la construction du théâtre pour favoriser la création et la diffusion du spectacle vivant en direction de tous les publics, décide en l'occurrence d'apporter son soutien à l'association Théâtre + Cinéma Scène nationale du Grand Narbonne par la mise à disposition de réseaux d'affichage renforçant ainsi la lisibilité des activités de cet établissement sur la commune ; de participer, dans le cadre des actions d'éducation culturelle en direction du jeune public narbonnais, au financement du programme « École et Cinéma » qui est un dispositif national d'éducation artistique au cinéma, par l'acquittement de factures. L'association Théâtre + Cinéma Scène nationale du Grand Narbonne s'engage en contrepartie à mettre à disposition les salles, à fournir des places « invités » et à apposer le logo de la Ville sur divers

supports de communication suivant les conditions détaillées dans la convention de partenariat établie entre les deux parties.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

38 - PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE NARBONNE

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Merci, Monsieur MALQUIER. On est soumis à une réglementation stricte de la part de la PMI, mais aussi de la CAF : chaque établissement doit disposer d'un règlement de fonctionnement qui établit des règles d'organisation de la crèche et qui précise les fonctions de responsabilité de chacun. Cet outil permet aussi de contracter avec les familles, les parents ou le représentant légal une signature afin d'être cohérents dans cette réglementation.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

39 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE NARBONNE

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Il faut juste inscrire auprès de nos collègues élus d'autres collectivités qu'il y a des règles. Forcément, quand une famille habite sur un territoire, elle doit positionner son enfant à l'école sur ce territoire. Il y a des cas particuliers, notamment il était important aujourd'hui de notifier cette délibération parce qu'il y a des frais de scolarité qui ne sont pas des moindres puisqu'en maternelle les premiers frais de scolarité s'élèvent à 1 144 € et pour les élémentaires à 465 €. Quand on peut, on fait une convention de réciprocité dans l'intérêt de l'enfant et des familles, quand on ne le peut pas, effectivement, il faut des lettres de sortie des enfants pour qu'ils viennent chez nous et, inversement, des enfants de chez nous qui vont sur les villages voisins et on participe financièrement à la pédagogie et à l'entrée à l'école.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES

Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

40 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES 2022-2023

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : C'est l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales liées aux écoles. Pour le nombre d'élèves narbonnais inscrits dans chaque établissement privé – ce sont des écoles conventionnées par l'État et par l'Éducation nationale – la collectivité de Narbonne participe financièrement à ces écoles que ce soit Sévigné, Saint-Joseph et la Calendrette.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

41 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - RENOUVELLEMENT DE LABELLISATION AIDE SÉJOURS VACAF

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : C'est la CAF qui permet à des familles narbonnaises, sur une tranche d'âge bien précise de 6 à 17 ans, sur les vacances scolaires avec ou sans hébergement, d'en bénéficier. On doit passer une délibération afin de contracter cette durée de 3 ans avec ce dispositif lié à la CAF.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

(Départ de Cyrielle BOUISSET.)

42 - ENFANCE JEUNESSE EDUCATION - APPROBATION DES NOUVELLES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT AINSI QUE DES TARIFS RÉÉVALUÉS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (ACCUEILS DU MATIN, DU MIDI, DU SOIR ET DU MERCREDI), EXTRASCOLAIRES (VACANCES), ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Jean-Paul CESAR : Il y a plusieurs articles. Elle approuve l'allongement des délais de réservation et d'annulation des mercredis en passant de 24 heures à 7 jours parce qu'on s'est aperçu que certaines familles, sur l'espace famille, réservaient tout le temps les journées pour leurs enfants et les enfants ne venaient pas donc cela pénalisait d'autres familles. On a décidé de façon très collégiale de revoir le dispositif : un, on approuve l'allongement des délais; deux, la création dans nos prestations d'accueil de loisir sans hébergement des mercredis et vacances d'une majoration correspondant à 100 % du tarif dégressif en fonction du quotient familial pour les familles souhaitant annuler leur réservation en dehors du délai de prévenance; un article 3 à approuver pour les enfants scolarisés sur Narbonne; un article aussi pour les enfants fréquentant les accueils du matin, midi et soir (ALAE); approuver pour les enfants bénéficiant de l'accueil méridien, cela correspond aux plages horaires de 11h45 à 12h20 ; il s'agit d'approuver aussi que les enfants bénéficient de l'accueil du soir en école élémentaire sur la ville; d'approuver l'application d'un tarif unique de séjour Picou; approuver l'instauration d'une tarification gratuite et unité de demi-journées dans l'organisation d'activités spécifiques; l'application d'un tarif préférentiel correspondant à une réduction de 50 % du prix de séjour cité en article 7; l'augmentation tarifaire pour l'organisation de classes transplantées sur le site du Picou; l'instauration d'un tarif unique et spécial pour les enfants bénéficiant d'un Protocole d'Accueil Individualisé et le maintien de la gratuité des études surveillées aux écoles élémentaires sur les plages horaires de 16h45 à 17h45.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions?

Madame Viviane THIVENT : Je vais résumer : augmentation du prix des repas, augmentation du tarif d'accueil des mercredis et des vacances scolaires, augmentation du tarif d'accueil et d'accès au Picou, disparition de la gratuité des accueils périscolaires et application du tarif ALAE. Bref, avec cette délibération – que nous ne voterons pas – vous faites exploser les coûts supportés par les parents d'enfants scolarisés sans donner d'explication claire. Ou plutôt si! Tout à l'heure, on a eu une explication, c'est la logique de l'utilisateur payeur. Sauf que là, on n'est pas dans une entreprise. On ne parle pas d'une clientèle, on parle d'un service public, on parle d'enfants, on parle de familles qui sont aujourd'hui particulièrement impactées par des problématiques de l'inflation et je pense que personne ici ne l'ignore. Là où vous nous parlez d'investissement et de rentabilité, j'ai envie de vous répondre solidarité. En plus, vous augmentez de façon très importante la totalité des coûts supportés par les familles alors même que la qualité notamment des repas ne suit pas du tout. J'ajoute aussi que le système de réservation notamment des temps périscolaires des cantines que vous avez mis en place est complètement abscons. Les parents n'ont pas la possibilité de réserver sur une année complète. Les parents qui travaillent doivent, toutes les 6 semaines, réserver à nouveau des cantines et des mercredis et si jamais ils ratent le coche, eh bien! Ils se retrouvent – excusez-moi de le dire – dans la galère pendant 6 semaines. Est-ce réellement aider les gens? Est-ce réellement traiter correctement ce que vous appelez les usagers payeurs? Merci beaucoup.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Vous y allez un peu fort! Mais bon, vous êtes dans votre rôle d'opposante. Je vais essayer d'être très pédagogue sur ces augmentations. Il faut neutraliser ces augmentations de matière première, de coût de la vie, la logique de hausse mesurée et contenue, vision de l'avenir, plus de 1,5 % relatif à l'inflation. Et en 2024, ce sera la même chose. Nous avons une politique volontariste – M. MALQUIER l'a évoquée – de ne pas impacter les impôts des contribuables alors pour être conscients de cette crise, le choix de la Ville est d'augmenter ces tarifs tout en conservant la qualité de service. Vous parlez de qualité, je pense que vous ne sondez pas assez les familles narbonnaises et peut-être qu'il serait intéressant que vous veniez avec moi voir l'organisation...

Madame Viviane THIVENT : Allons manger à la cantine ensemble et je pense qu'on pourrait en parler, oui !

Monsieur Jean-Paul CESAR : C'est sûr, c'est un choix. Si vous avez un besoin de cantines aujourd'hui, c'est que vous travaillez peut-être et vous mettez votre enfant à la cantine. Je vous invite, même avec l'augmentation, à 1,95 € par jour, tous les midis, à faire à manger à votre enfant. Une baguette de pain vaut 1,10 €... Je ne sais pas combien il va vous rester pour faire manger votre enfant. Il faut dédramatiser. Aujourd'hui, les repas sont servis avec des éléments issus du bio. Certaines choses sont très bien faites. Forcément, on peut toujours améliorer le système et j'en suis conscient, on en est conscients, mais aujourd'hui il est très bien le système. Savez-vous combien nous servons de repas par jour ? Il y a plus 200 150 repas servis tous les jours. Si c'était aussi mauvais que vous le prétendez, je ne sais pas si on aurait autant d'enfants tous les jours sur ce temps méridien. En tout cas, sur l'augmentation, la Ville a été impactée de 8,62 % sur les prix des repas du prestataire. Le nouveau tarif proposé ne prend pas en compte l'augmentation des transports (plus de 5,4 %), de l'inflation de plus de 5,8 %, de l'augmentation de la partie RH de plus de 1,8 %, de l'augmentation des fluides de plus de 100 % en électricité, de l'augmentation de plus de 400 % pour le gaz, pour la logistique, plus de 40 % d'augmentation pour les carburants. Si on fait un cas de figure, vous savez que les familles sont au quotient familial. Je vous ai parlé de 1,95 €, on était, en 2022, à 1,79 € le repas, ce qui représente 31 435 repas servis. S'il n'y a une légère augmentation, c'est un choix, mais on garde la qualité de service. Je vous parlais des ressources humaines, des animateurs sont là et une qualité bien présente. Sur la tranche, vous me direz, c'est la tranche A. Je peux prendre la tranche la plus haute, il y a une augmentation de 6,51 € à 7,08 €. Aujourd'hui – je vous le demande – qui peut nourrir son enfant avec 1,95 € ? Répondez-moi ! Qui ? C'est le sujet.

Madame Viviane THIVENT : J'entends ce que vous me dites, mais il y a des Villes qui arrivent à pratiquer des tarifs différents et à protéger davantage – et c'est la question – les familles les plus fragiles. Effectivement, 1,80 € quand on est en collectivité, je pense que c'est jouable !

Monsieur Bertrand MALQUIER : Madame, on va laisser M. BREHON poser sa question. De façon globale, M. CESAR voulait vous dire que le coût de revient calculé par la collectivité est de 12,37 € par repas. Le principe de l'usager payeur voudrait qu'il paye 12,37 €. Aujourd'hui, on passe de 1,79 € à 1,95 € avec l'augmentation. Toutes les augmentations ne sont pas retranscrites. Aujourd'hui le différentiel sur la première catégorie de coefficient familial va être de 3,08 € par mois. On est obligé à un moment, si on veut être de bons gestionnaires, de réaffecter les augmentations de coûts que nous subissons. Si vous avez une logique générale, on ne peut pas avoir un salaire décent pour nos agents et leur donner du pouvoir d'achat par des augmentations salariales et, d'un autre côté, faire payer un prix qui ne correspond pas au coût, bien sûr, mais au minimum. Nous avons eu aussi la loi EGalim, Monsieur CESAR, nous avons renforcé la présence du bio, nous avons passé un marché et nous subissons une augmentation. Quand vous discutez avec des Maires de communes voisines – qui sont peut-être proches de vos doctrines – ils ont tous augmenté de façon très importante les coûts. Si vous faites une étude comparative de marché, on n'est pas les moins chers, mais on est loin, très loin des plus chers. De nombreuses communes autour de Narbonne, et des communes de notre strate, ont des coûts beaucoup plus importants et ont répercuté des coûts plus importants. Cette vocation sociale – voulue par le service dont M. CESAR est l'adjoint délégué – est d'avoir une politique tarifaire en respectant les coefficients familiaux et en ayant des augmentations modérées avec des impacts très limités pour arriver, comme je vous le disais, sur le premier coefficient familial à un différentiel de 3,08 €. Les investissements étaient importants parce qu'il y a le fonctionnement de ce service et les investissements avec les rénovations des cantines qui ont été portés. Dans tout cela, nous avons estimé que c'était un juste arbitrage de répercuter une toute petite partie des impacts financiers que nous avons sur le consommateur.

Monsieur Bruno BREHON : Merci. Je disais, même s'il n'y a pas de débat interactif, que le débat est tronqué notamment sur l'amortissement social. Cette délibération qui propose au Conseil municipal une refonte des modalités de fonctionnement et de tarification des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire pose aussi un certain nombre de questions sur le but recherché et les choix opérés. En préambule, je m'attarderais quelques secondes, si vous voulez bien, sur le formalisme qui va découler de la délibération et des éléments qui nous sont présentés dans les premières phrases de ce projet de délibération. Je cite : «*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales...*» Rien à dire, c'est logique, mais ensuite : «*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2016*», délibération qui portait sur la mise à disposition des salles de la commune pour les écoles, les associations, les syndicats et les partis politiques. Dans les différents articles de la délibération d'aujourd'hui, rien ne semble modifier les mesures de mise à disposition et de tarification pour les salles de la commune. Peut-être, vous nous donnerez les raisons pour lesquelles vous mentionnez cette délibération. En revanche, il n'est fait aucune référence aux délibérations du 1^{er} juillet 2021 portant sur les modalités de fonctionnement relatives aux activités périscolaires et extrascolaires ainsi que sur la tarification de la restauration scolaire. Je pense que, Monsieur CESAR, vous vous souvenez de nos échanges soutenus lors de ce Conseil municipal. Certes, j'entends aussi que le Conseil municipal dispose d'une certaine liberté pour la rédaction des délibérations avec des mentions obligatoires, cependant la décision présente relie étroitement les actes passés du Conseil de juillet 2021. Je prends quelques éléments de ces délibérations passées comme l'augmentation annuelle du prestataire de repas d'environ 1,3 % ou encore des ajustements des tarifs, en tenant compte de l'inflation, mais j'y reviendrai un peu plus tard dans mon intervention.

Revenons donc à la délibération d'aujourd'hui et, pour commencer, sur l'allongement des délais de réservation et d'annulation. Dans le règlement de fonctionnement, approuvé en juillet 2021, la réservation – il me semble que vous l'avez rappelé, Monsieur CESAR – et l'annulation pouvaient se faire, sur les mercredis, 24 heures avant, la veille avant 12 heures et sur les vacances 48 heures avant, un jour ouvré. Sur la délibération, vous proposez de passer en 7 jours calendaires, mais dans le rapport de la commission il est question de 7 jours ouvrés – donc deux notions différentes – en donnant comme argument, repris dans le rapport de la commission : «*Cela permettra aux familles de mieux appréhender la gestion de leurs réservations et de mieux gérer leur calendrier*». On n'est pas à la place de quiconque dans cette commune et vous pensez qu'au travers de l'organisation du travail dans les différentes entreprises, les personnes vont pouvoir mieux appréhender leurs réservations ou leurs annulations – et je ne parle pour le moment que des travailleurs qui ont un emploi «stable» – et que l'employeur ne va pas leur demander de modifier leur emploi du temps durant les 7 jours précédant le mercredi de la semaine suivante, par exemple. Pour ceux qui sont en situation d'emploi précaire, effectivement il arrive souvent que les salariés ne soient même pas en connaissance de leur emploi du temps pour la semaine suivante, ne pensez-vous pas que cela va aggraver leur appréhension de la gestion de leur calendrier? Pire, pour ceux qui sont en recherche d'emploi ou sous contrat d'intérim, sans savoir si la semaine suivante ils auront une mission ou un entretien à honorer, cela va aller dans une bonne appréhension de la réservation. Vous savez, l'antonyme de «appréhender» est «rassurer». Pensez-vous sincèrement que ce nouveau service proposé aux familles va leur permettre d'être rassurées? En faisant le lien sur le plan économique et du marché de l'emploi, du coup, ne fragilise-t-on pas l'organisation des familles en s'orientant plutôt vers une gestion appréhendée de leur propre emploi? Quant au sujet de l'annulation dans ces délais, je rappelle que dans le règlement de fonctionnement actuel, il y a la génération d'un avoir si l'annulation est justifiée par certificat médical. Pour rassurer les familles, là aussi, cette disposition sera-t-elle au moins maintenue? Cela me permet de faire le lien avec la proposition de création d'une majoration de 100 % du tarif dégressif des quotients familiaux en cas d'annulation en dehors des délais de prévenance. Rien n'est précisé à ce sujet si effectivement l'enfant est absent pour raisons médicales. Je pense qu'on a besoin de rassurer les familles au vu des augmentations proposées.

Sur ces deux premières mesures, je reviens sur les arguments portés dans le rapport de la commission : « Ces procédures permettront d'équilibrer les effectifs sur le territoire ». Généralement, quand je lis ce genre de motivation, cela n'augure rien de bon. Finalement, ces dispositions n'ont-elles pas pour but de justifier une baisse prochaine des effectifs ? Je poursuis sur les autres points portés dans la délibération, c'est un peu long, mais il y en a un paquet, une douzaine, me semble-t-il. En ce qui concerne une nouvelle augmentation des repas des cantines qui vient d'être mise en débat, cette fois de 8,62 % pour la prochaine rentrée scolaire, sur le rapport de la commission, il nous est expliqué que cette augmentation est basée – et vous l'avez rappelé, Monsieur CESAR – sur la hausse des prix des repas fixée par le prestataire, sans avoir plus de précisions sur cette augmentation, si cela porte principalement sur une ou plusieurs des composantes des repas journaliers que l'on porte dans les cantines : sur les menus bio, végétariens, sur l'emballage. On comprend cependant que le prestataire ne s'arrête plus à une augmentation de 1,3 % par an – ce qui était porté et présenté en tout cas dans la délibération de juillet 2021 – et on peut légitimement se demander jusqu'où cela va aller. Par contre, on ne sait pas si vous avez fait l'impasse sur l'augmentation annuelle de 1,5 % qui était aussi dans la délibération de juillet 2021 que vous avez approuvée lors du Conseil municipal ou si, effectivement, elle est incluse dans les 8,62 %. Avez-vous fait l'impasse ou pas ? Au final, depuis 2021, c'est une augmentation de plus de 10 % sur le prix des repas que les familles vont devoir subir pour la prochaine rentrée. On peut m'expliquer effectivement 1,95 €, 7 €, mais il y en a qui comptent même les centimes à la fin du mois voire même avant la fin du mois. On peut aisément se poser la question de comment vous avez pu ajuster les tarifs en tenant compte de l'inflation, ce qui est aussi porté dans la délibération de 2021. Sur le prix de l'alimentaire, personne n'est à côté du monde et pour le coup le journal *Le Monde* diffusait hier un article qui révèle une inflation de 16,3 % par rapport à mars 2022 et, si on le prend sur les 2 dernières années, c'est même plus de 18 %. Avec l'augmentation tous azimuts sur les prix de l'alimentation, vous avouerez que cela devient une vraie source d'inquiétude pour de nombreuses familles et une sérieuse inquiétude pour proposer aux enfants une alimentation équilibrée et surtout un repas complet au regard de cette inflation. N'est-il pas nécessaire de gagner notamment en transparence pour toutes les familles sur ce sujet en indiquant le coût de revient d'un repas ? Monsieur MALQUIER, vous l'avez dit tout à l'heure, sauf que le prix que vous avez donné, 12,37 €, est le coût du repas annoncé dans la délibération de 2021 et avec ce qui est arrivé par-dessus, on passe l'inflation, etc. Donc aujourd'hui, je ne pense pas que le coût soit toujours le même et, du coup, de ne pas faire supporter entièrement le coût de l'augmentation aux familles. Ce qui reviendrait à dire que la commune devrait prendre à sa charge une partie voire la totalité de l'augmentation quitte à revoir certains projets de la Ville. Je pourrais encore parler effectivement de toutes les autres mesures que vous proposez – à défaut d'être trop long, je sais que mon temps est compté – avec la fin de la gratuité des accueils méridiens des enfants, le soir ou même sur l'instauration d'un tarif unique spécial – cela m'a interrogé – pour les enfants bénéficiant d'un PAI. Je dirais que c'est appliquer tout simplement la loi, mais cela pose la question : comment ces familles étaient-elles facturées avant ? Étaient-elles facturées comme tous les autres enfants ou bénéficiaient-elles de la gratuité ? En tout cas ce n'est pas mentionné dans la délibération ni dans le rapport. Voilà donc beaucoup de questions qui demandent bien plus d'explications et de transparence, mais aussi d'autres choix pour ne pas faire de l'école le lieu qui accentue les difficultés pour les familles et par conséquent pour les enfants.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Avant que M. CESAR réponde, juste sur le chapeau introductif à la délibération et les références aux mentions légales, aux délibérations et aux textes de loi, il y a une erreur matérielle qui s'est glissée, forcément. Cela n'a rien à voir avec les salles. C'est juste une erreur de rédaction. Ensuite, c'est théorique. J'entends votre argumentaire, mais il y a la pratique derrière et la réalité des services et ils constatent beaucoup de choses. On discutait avec M. BERTOLINO et M. CESAR sur le nombre de retours que nous avons eus sur l'augmentation de l'année dernière : quasiment pas ! On n'a pas eu à ma connaissance de plaintes en retour. On a un service qualitatif avec un prix social, équilibré et juste. Il faut savoir payer un juste petit prix de



participation et sur la réalité pratique et le quotidien de cette délégation, M. CESAR va vous donner quelques détails.

Monsieur Jean-Paul CESAR : Sur les tarifs sur le temps périscolaire (matin, midi et soir) depuis 2013, il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire. Si on veut maintenir la qualité de service sur ces temps, il faut impacter forcément quelqu'un et ce sont les familles, mais c'est très léger. C'est très absorbé par les familles, je ne peux pas dire que c'est une augmentation qui va pénaliser une famille entière. Après, vous avez évoqué tellement de choses... J'ai tendance à dire que je vous tends la main, amenez-moi des solutions quand il y a tellement d'augmentations. C'est vrai, il y a le choix de ne pas augmenter, de laisser au profit de la collectivité de le prendre en charge. Vous me disiez aussi de penser que les familles vont être impactées notamment sur leur organisation générale d'une inscription qu'ils vont faire. On avait un mode de fonctionnement qui consistait à inscrire sur l'espace famille et on réservait des places pour le mercredi et les centres de loisirs et puis, les familles ne mettaient pas l'enfant. Cela pénalisait d'autres familles. Certes, il y a des familles qui ne mettent pas l'enfant le mercredi parce qu'il est malade et là, forcément, on peut comprendre. Peut-être qu'on ne l'a pas assez bien évoqué, mais on prend en considération la maladie de l'enfant quand il ne vient pas le mercredi, avec le certificat médical qui fera foi. Mais il y a beaucoup de familles qui réservaient, qui se précipitaient sur des réservations et qui, je dirais, bloquaient des places et ne mettaient pas l'enfant. Cela pénalisait plusieurs familles donc il a fallu faire un choix et ce choix a été fait. S'engager est, à un moment donné, important aussi pour ne pas pénaliser les autres familles.

Monsieur Bruno BREHON : Monsieur MALQUIER, je peux ?

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a limité dans le règlement le temps de parole, vous l'avez dépassé largement, mais le sujet est intéressant et nous en avons déjà débattu. Si vous avez une très courte intervention...

Monsieur Bruno BREHON : C'est juste pour donner quelques éléments. L'augmentation et le fait d'essayer d'arranger un fonctionnement, cela s'entend. Cette fois-ci plutôt que d'y aller frontalement, je pense que j'ai essayé de poser des questions qui ne me sont pas venues comme cela dans la nuit. C'est effectivement une réflexion. Je n'ai pas mangé à la cantine avec vous pour le coup, mais j'ai quand même eu quelques éléments portés par des familles. Des augmentations certes, quand il s'agit de quelques centimes, sauf que toutes les factures prennent des augmentations. Il y en a, je vous l'ai dit, qui comptent aussi quelques centimes par mois. L'idée est jusqu'où va-t-on aller ? C'est le prestataire qui vous donne sa version autour de l'augmentation fixée pour les repas. On a eu une augmentation en 2021, souvenez-vous, vous étiez venu jusqu'à ma table pour m'expliquer certaines choses et on était d'accord que l'augmentation avait touché, pour le quotient familial le plus bas, plus de 30 % d'augmentation. Certes, ce sont quelques centimes voire quelques euros, mais cela compte pour certains. C'est ce que j'essaie de vous expliquer. Jusqu'où cela va aller ? À un moment donné, on ne va pas pouvoir proposer des repas à la cantine de plus de 10 €.

Sur les réservations et les annulations, c'est véritablement... Déjà, les deux notions sont mélangées dans le rapport de la commission et dans la délibération entre 7 jours calendaires et 7 jours ouvrés, ce n'est pas pareil. Pour l'un, on peut réserver le mercredi d'avant et pour l'autre, c'est le lundi. Il y a quand même matière à expliquer que c'est pour réserver pour mercredi, je ne pense pas qu'on va pousser jusqu'au lundi, mais sur une semaine, avec les exemples que je vous ai donnés de différents types de salariés, c'est quasiment impossible de pouvoir s'organiser, même si vous pensez qu'ils peuvent mieux appréhender. Justement, non, cela ne les rassure pas du tout dans l'organisation. Je pense que dans les solutions, on aurait pu faire au lieu de 24 heures et 12 heures avant le mercredi, avant midi la veille grosso modo, on aurait pu reculer d'une journée. Je pense que cela aurait réglé certaines choses, mais pas aussi loin.

Enfin, sur le prix, oui, on fait une proposition aussi! On ne connaît pas le coût, vous ne nous avez pas sorti le coût du repas par enfant de cette année. Avec les augmentations, cela permettait, au travers d'une transparence, de donner combien la commune prenait en charge. Et effectivement de faire une poire coupée en deux. C'est ce qu'on est en train d'expliquer. Vous entendez les augmentations autour des énergies, même la commune en subit les conséquences d'autant plus qu'aujourd'hui on n'a pas le filet de protection sur lequel d'ailleurs vous comptiez, Monsieur MALQUIER, d'ailleurs. Certaines familles n'ont pas le budget de la commune, comprenez-le et peut-être qu'on ne pourra pas continuer à augmenter les tarifs des cantines. Je le répète, sur les réservations et annulations cela pose de véritables problèmes d'organisation.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a entendu, Monsieur BREHON. On pense être équilibrés et on est tous d'horizons très différents. On a des enfants plus ou moins en bas âge, on a des relations, on connaît nos services, on connaît le système et on pense que nous avons choisi une hausse modérée, une participation modérée des familles. Je vous l'ai dit, on parle de 3 € par mois. Effectivement, tous les euros se comptent et à la fin du mois, les Français regardent leur pouvoir d'achat avec d'autant plus d'attention. On est l'une des communes où le tarif est le plus faible où derrière on a la qualité tant du service que des plats proposés. Ce n'est peut-être pas l'idéal, mais nous tendons vers une amélioration de tous les services, le travail est fait et M. CESAR est satisfait des services rendus par sa délégation. Aujourd'hui, eh bien! Le meilleur arbitrage sera celui des sondages, du contact direct et M. BERTOLINO est au cœur de ce service et auprès des personnes qui y travaillent, on verra quelles seront les remontées. On peut les adapter. Je ne pense pas qu'il y aura des augmentations. Vous l'avez souligné, il y a maintenant la clause automatique d'augmentation de 1,5 % par an pour les nouvelles donc on ne repassera pas en délibération, si on s'y tient. J'espère que le marché se stabilisera. J'espère que l'inflation se temporisera également et que l'on connaîtra un ralentissement de cette hausse des prix. Aujourd'hui, la bonne gestion en équilibre des deniers publics demande de faire un effort. Encore une fois, c'est un effort dit «social». On fait faire un tout petit effort à ceux qui peuvent et on fait faire un gros effort à ceux qui peuvent le faire. On a jugé que cette mesure était juste et équilibrée. On a comparé avec d'autres communes. Dans des communes voisines que ce soit des communes plus grandes ou plus petites, les coûts sont importants. Quant aux règles mises en place, ce sont des règles qui ont été conclues après une pratique et une expérience et on pense qu'elles sont justes. On va passer au vote s'il vous plaît.

Votants : 42

Pour : 34

Contre : 8

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à la majorité

43 - ENFANCE - JEUNESSE - ÉDUCATION - MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Jean-Paul CESAR

Monsieur Jean-Paul CESAR : Dans le cadre de sa politique enfance - jeunesse, la Ville de Narbonne organise des accueils périscolaires et extra scolaires au sein des écoles pour répondre aux besoins de garde des familles en dehors de ce temps scolaire et il est proposé un temps d'accueil éducatif de qualité auprès des 3-17 ans. En lien avec le projet éducatif du territoire, ces accueils s'appuient sur le projet pédagogique qui définit les objectifs et les contenus souhaités par la collectivité. Le règlement de fonctionnement qui définit les modalités d'inscription, de facturation, de responsabilité et de sécurité dans le cadre de ces accueils nécessite d'être actualisé comme suit : modification des délais de réservation et animation pour les mercredis et vacances, majoration en

cas d'absence non justifiée, conditions et durées des validités des avoirs, conditions de remboursement, suspension de prélèvements automatiques suite à trois rejets.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 34
Contre : 3
Abstentions : 5

Le conseil adopte à la majorité

44 - CITOYENNETE - ACOMPTE SUBVENTION ASSOCIATION JEUNESSE DE QUARTIER 2023

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Merci, Monsieur MALQUIER. Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Narbonne poursuit son partenariat avec les deux associations de quartier L'ARCHE et la Maison des Potes afin de mettre en œuvre l'accueil de loisirs des jeunes de 11 à 17. Afin de ne pas les pénaliser dans le fonctionnement de la mise en place de ces activités, il est proposé de voter un acompte de subvention à hauteur de 40 % sur la base de la subvention annuelle de 2022.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote. J'ai oublié de vous dire que Mme Cyrielle BOUISSET a quitté la séance et a donné procuration à Anne-Marie BRETTE.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

45 - CITOYENNETÉ - CONTRAT DE VILLE 2023

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : Le Contrat de Ville du Grand Narbonne a été signé en 2015 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, la Ville soutient les associations qui interviennent sur les trois quartiers prioritaires de la Ville pour un montant de 106 000 € qui correspondent à un financement de 45 actions menées par 16 porteurs de projets ainsi que 5 000 € prévus au budget de la Direction Santé pour la mise en œuvre des actions de prévention dont vous trouverez le tableau en annexe.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES

Le conseil adopte à l'unanimité

46 - CITOYENNETÉ – POLITIQUE DE LA VILLE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ABP ET LES COMPAGNONS BÂTISSEURS OCCITANIE

Yamina ABED

Madame Yamina ABED : La Ville, au-delà de son soutien financier apporté aux associations, apporte également une aide logistique et matérielle. La Ville a été sollicitée par l'association ABP (Accompagner Bâtir Prévenir) ainsi que par l'association Les Compagnons Bâisseurs pour des chantiers d'amélioration du cadre de vie sur les quartiers prioritaires de la Ville. Il vous est présenté les deux conventions fixant le cadre juridique de ce partenariat qui précisent les dates, lieux et modalités des actions mises en œuvre.

Madame Sylvie ALAUX : Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à la majorité

47 - SPORTS - CONVENTION DE PARTENARIAT – ROUTE D'OCCITANIE - LA DÉPÊCHE DU MIDI

Jacques PAIRO

Monsieur Jacques PAIRO : Merci. La Ville de Narbonne a été retenue pour organiser le grand départ à Narbonne Côte du Midi de la course cycliste La Route d'Occitanie-La Dépêche du Midi, le jeudi 15 juin. C'est une épreuve très importante, car elle se situe à 15 jours du départ du tour de France et se déroule en quatre étapes, du 15 au 18. Cette épreuve permettra d'offrir une belle visibilité à notre Côte du Midi avec une retransmission en direct. Je vous propose donc d'approuver l'octroi d'une subvention de 38 000 € ainsi que l'aide technique à cette manifestation.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

48 - RÉGIES - APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

Sylvie COUSIN

Madame Sylvie COUSIN : Merci, Monsieur MALQUIER. Les tarifs des marchés de plein vent et des Halles ont subi une revalorisation en 2021, car aucune hausse n'avait été faite depuis 2016. La première hausse subie était de 5 % pour les Halles et de 3 % pour les marchés de plein vent.

Aujourd'hui, au vu du taux d'inflation global en France entre 2016 et 2022, soit 14,40 %, nous devons ajuster nos tarifs d'au moins 5 %. Cette grille prendra effet le 1^{er} juin 2023.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Merci. Là encore, vous décidez d'augmenter les tarifs d'occupation du domaine public après avoir augmenté effectivement les tarifs pour les parents narbonnais d'environ 8 %, après avoir supprimé la gratuité de l'accueil des enfants pour la plage horaire de 11h45 et de 17h à 18h30. Effectivement, on fait de la politique et la politique est de faire des choix et le choix est d'être aussi un pondérateur c'est-à-dire de modérer peut-être l'inflation sur nos administrés et sur les Narbonnais. Vous décidez donc d'augmenter les tarifs sur le domaine public pour les commerçants qui, vous le savez, connaissent actuellement aussi d'énormes difficultés liées non seulement à l'augmentation du prix de l'énergie, mais aussi à une fréquentation moins importante de leurs étals. Vous savez aussi qu'aujourd'hui les commerces de hard discount connaissent un taux de fréquentation qu'ils n'ont jamais eu. D'ailleurs, il en fleurit de plus en plus. Les produits bio aussi, les commerçants qui vendent du bio et la filière bio sont en train de s'écrouler. Tout cela est un peu lié. Et là, vous décidez d'augmenter de 5 % à 10 % les tarifs pour les commerçants des Halles, mais aussi pour les commerçants des marchés de plein vent. Vous avez dans ce dossier plusieurs courriers qui nous ont été donnés en toute transparence notamment par les commerçants des Halles qui vous ont écrit le 21 février 2022 qui vous rappellent effectivement que l'augmentation de 5 %, appliquée en 2022, avait pour justification – c'est ce que vous leur aviez dit – de pouvoir économiser 500 000 € pour la collectivité et qui devaient, par la suite, être réinjectés dans le bâtiment des Halles pour améliorer tout simplement les aménagements et le fonctionnement. Les commerçants des Halles vous font remarquer qu'aucune amélioration ni aménagement notables n'ont pu être constatés au cours de ces dernières années. Il est vrai qu'on a eu la chance d'être le plus beau marché de France, mais si, effectivement, on ne fait pas aussi des investissements conséquents, on ne le sera peut-être plus. Vous savez qu'il y a des problèmes de fuites d'eau régulières et des problèmes d'entretien importants. Cette hausse de 10 % va-t-elle être cette fois-ci réellement réinvestie dans les Halles pour l'amélioration des conditions de ses commerçants ? C'est une question que je vous pose puisque c'est ce qui leur avait été présenté en 2022.

Vous avez aussi un courrier du même type pour les marchés de plein vent vous indiquant que cette délibération allait très mal passer auprès de l'ensemble des intervenants. Je vous le dis, on fait des choix politiques. Je ne sais, si on n'avait pas augmenté, quel aurait été le coût pour la collectivité parce que c'est ce qui manque ! Tout à l'heure on nous a présenté une délibération sur l'augmentation pour les familles, mais on ne nous présente pas ce que cela représente comme coût. Si on n'avait pas augmenté de 8,62 %, combien cela représente d'économie ? Je vous rappelle quand même un choix politique, par exemple. On a décidé d'augmenter dernièrement d'augmenter de 130 000 € la subvention pour le volley pour le fonctionnement de la salle de l'ARENA. On donne aujourd'hui 800 000 € de fonctionnement pour l'ARENA. Je voudrais savoir combien cela représente cette augmentation et cette « économie » pour la Ville, combien représente-t-elle par an à la fois pour les familles et pour les commerçants ? Et là, on peut faire des choix ! Un choix, c'est combien cela coûte et je décide entre ça et ça. Cela est un choix politique. Voilà, mes questions sont très simples.

Madame Sylvie COUSIN : On a fait une réponse au courrier des Halles que vous avez cité. Pour rappeler les coûts supportés par la Ville au niveau des Halles, je peux les détailler. Il s'agit de 84 000 € par an d'entretien de réseaux et de réparations multiples ; 76 000 € de nettoyage quotidien ; 10 000 € par an de « sanitation » ; 42 000 € de traitement des déchets et on ne compte pas la masse salariale, l'EDF plus 25 000 € de subvention qu'on leur donne. On est sur une enveloppe de plus de 230 000 € qui n'est pas répercutée sur les commerçants. Ensuite, justement, vu que nous



avons été quand même plus beau marché de France, nous avons lancé actuellement un projet qui va sur une étude faite sur les Halles qui a une enveloppe de 50 000 €. Cette étude portera sur l'embellissement des Halles et leur devenir à la fois structurel, commercial et architectural. À ce titre, nous sommes justement en train d'organiser des visites dans d'autres Halles en France pour comprendre comment ils se sont organisés pendant ces travaux.

Après, si vous voulez que je reprenne toutes les questions posées par les commerçants des Halles dans le courrier et les réponses que nous avons fournies... Ils parlaient aussi des extincteurs. On a eu deux départs de feux aux Halles récemment. Heureusement, sur ces deux étals il y avait des extincteurs. On a pris la décision de mettre des extincteurs dans tous les étals. On a fait un achat groupé qui représente 80 € par an par commerçant. Pour l'année d'après, il s'agira de leur faire payer 3 € d'entretien, mais c'est la Ville qui va tout gérer. Après, pour la partie «sanitation», c'est pareil, la Ville prend en charge tous les frais et eux, comme toutes les entreprises, ont le devoir et l'obligation de prendre une société pour leur partie privative. On ne le paye pas, effectivement, mais tout le reste, c'est la mairie qui le paye. Dans le courrier, ils parlent de 100 000 € par rapport à la consommation d'eau qu'il y avait eu à l'époque. Il ne s'agit pas d'un coût de 100 000 € par an, il s'agit d'un coût de 24 000 € par an. Et pour terminer, l'autre problème évoqué – puisque vous avez eu l'ensemble du courrier – concerne les toilettes. Il y a eu des plaintes par rapport aux toilettes. On a effectivement modifié les horaires. Avant, elles étaient ouvertes de 6h à 14h, aujourd'hui, on a fait de 8h à 14h tout simplement parce qu'il y a quelques années de nouvelles toilettes ont été installées derrière les Halles. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Pour compléter, Madame COUSIN, vous noterez quand même la transparence extraordinaire et volontaire dont on fait preuve. Nous vous donnons les échanges que nous avons pour vous montrer le travail effectué. Vous le savez, Monsieur SAINTE-CLUQUE, il faut regarder aussi la Ville dans son ensemble. Les loyers des Halles n'ont pas été augmentés, ils ont été augmentés en 2016 et l'année dernière on a subi des augmentations fortes. On a des perspectives d'investissement qui nous demandent de mobiliser des fonds. Il faut une équité commerciale et concurrentielle. Aujourd'hui, les loyers vont de 91 €...

Madame Sylvie COUSIN : Le moins cher paye 91 € et le plus cher 1 086 € par mois. Ils vont avoir une augmentation de 5 % c'est-à-dire que cela va revenir à 4,50 € pour celui de 91 € et à 56 € pour celui de 1 086 €. S'ils étaient dans des boutiques, ils auraient toutes les problématiques des baux commerciaux qu'ils n'ont pas ici. En moyenne, les étals aux Halles représentent 436 € par mois. Ce sont des commerçants ouverts toute l'année, tous les jours et eux aussi, ils augmentent leurs tarifs. Je ne sais pas si vous allez aux Halles faire vos courses, mais l'alimentation a aussi augmenté, tout le monde augmente. Par rapport à un centre-ville et à une boutique lambda, on est vraiment sur des loyers modestes. Je réponds aussi à la question sur les marchés de plein vent? Non, vous ne voulez pas.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Juste une précision. Vous indiquez que de manière transparente, on a tous les échanges. Non, on n'a pas tous les échanges, on a les courriers adressés par les commerçants, je n'ai pas la réponse de la mairie.

Madame Sylvie COUSIN : La réponse je viens de vous la lire! Et si vous voulez, je vous la donne.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je veux dire que nous ne l'avons pas avant aujourd'hui et c'est bien que vous nous la donniez aujourd'hui.

Madame Sylvie COUSIN : Les courriers se sont croisés.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Par contre, vous ne répondez pas sur le coût c'est-à-dire sur l'économie. Que représente l'augmentation sur un an pour la Ville de Narbonne? Je pense que vous le savez. Ma question est très simple. Combien l'augmentation va-t-elle représenter au Budget?

Madame Sylvie COUSIN : On n'augmente pas pour se faire de l'argent. On n'est pas dans une démarche de rentabilité avec les Halles.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Eh bien, si!

Madame Sylvie COUSIN : L'augmentation – je vais vous répondre comme cela – va nous permettre aussi de faire cette étude, justement. On a été désignés plus beau marché de France, on ne va pas en rester là. Il va falloir continuer à les embellir les Halles. L'enveloppe budgétaire pour les embellir a un coût de 50 000 € juste pour réaliser l'étude. Par exemple, cette augmentation pourra servir à cela.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On est sur un gain mesuré. La Ville va gagner entre 20 000 € et 25 000 € certainement, mais on peut vous affiner le chiffre, mais la projection a été faite par le service des régies. On n'a pas un gain monumental. Elle vous l'a dit, cela va de 90 € mensuels jusqu'à 1 000 € pour le loyer le plus cher. Il y a aussi une question de logique et de partage de l'effort. Certains commerçants en profitent et il faut aussi faire attention de ne pas créer un déséquilibre trop fort. Cette augmentation, là aussi, a été jugée nécessaire par la majorité. On s'en est expliqué avec l'association des commerçants. Mme COUSIN dans sa liste des frais engagés par la collectivité a oublié les actions de promotion et les subventionnements donnés. On travaille de façon partenariale avec les Halles et nous en sommes très fiers. Un véritable travail de co-construction est fait sur les projets. Demain, Mme COUSIN avec le service des régies vont voir d'autres fonctionnements modernes également. On a besoin de faire un travail pour anticiper les Halles de demain et pour, peut-être, retrouver ce titre dans quelques années avec un renouvellement de l'esprit des Halles tout en gardant ce côté tradition que nous avons voulu garder. Je propose de clore ce débat et de passer au vote, s'il vous plaît.

Votants : 42

Pour : 34

Contre : 8

Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à la majorité

49 - RÉGIES - DÉPLACEMENT MARCHÉS DE PLEIN VENT

Sylvie COUSIN

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est une délibération traditionnelle. C'est le déplacement du marché de plein vent pour le Salon du Livre, la Semaine bavaroise et le festival des Barques. Y a-t-il des questions? On passe au vote, s'il vous plaît.

Votants : 42

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil adopte à la majorité

50 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DE FEUX D'ARTIFICE

Florence VITASSE

Monsieur Bertrand MALQUIER : On a fait une première expérimentation, Madame VITASSE et Madame RAPINAT, sur le partenariat avec la commune de Fleury d'Aude, c'est la mutualisation.

Madame Florence VITASSE : Il s'agit de renouveler le partenariat qui avait été conclu l'an dernier avec la mairie de Fleury pour l'organisation des deux feux d'artifice qui seront tirés du port de Narbonne-Plage les 15 juillet et 19 août.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions? On vous encourage à aller le voir, si vous n'y êtes pas allés l'année dernière, parce que la mutualisation fait que nous avons vraiment un magnifique feu d'artifice entre le quartier et Saint-Pierre-la-Mer. Il faut voter.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

51 - NARBONNE-PLAGE - PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE FLEURY D'AUDE POUR L'ORGANISATION DE FEUX D'ARTIFICE

Anne-Marie BRETTE

Madame Anne-Marie BRETTE : Je vous demande d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association 30 millions d'amis dans sa participation à la stérilisation des chats errants de la ville de Narbonne qui deviennent des chats libres appartenant à l'association 30 millions d'amis puisque dans cette convention, l'obligation de la Ville de Narbonne est de les « pucer » au nom de 30 millions d'amis. L'avantage est que l'association 30 millions d'amis prend à sa charge les frais vétérinaires de ces chats tout au long de leur vie. L'année dernière, nous étions partis sur une convention pour 80 chats. Comme nous avons largement dépassé le compte en faisant 86 chats – et on aurait pu en faire plus si on avait eu plus d'argent – cette année nous passons une convention sur 130 chats.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci. Y a-t-il des questions? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Votants : 42
Pour : 42
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil adopte à l'unanimité

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il y a deux questions écrites posées par M. Bruno BREHON et M. Nicolas SAINTE-CLUQUE. La première concerne La Nautique. Monsieur BREHON, voulez-vous qu'on résume la question ou voulez-vous la reposer dans son intégralité?



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

Monsieur Bruno BREHON : Je vais la poser, comme cela tout le monde entendra sur les réseaux. Cela concerne effectivement le port de La Nautique. Il y a quelques semaines, la presse locale posait une question qui ne pouvait que nous interpeller : «*Quel avenir pour le club de La Nautique et son port*?» Une interrogation tout à fait légitime pour cette association qui s'est toujours occupée de la gestion du port de La Nautique depuis 1907 grâce à tous ses adhérents bénévoles qui sont des passionnés de la voile et de ce site remarquable tant d'un point de vue historique que patrimonial. Ainsi, depuis 115 ans, tous les bénévoles qui se sont succédé ont construit et entretenu ce port qui est devenu, par le fruit de leur travail, un lieu populaire et reconnu de la pratique de la voile et qui demeure le dernier port de la façade méditerranéenne géré sous forme associative. La Société Nautique de Narbonne qui bénéficie d'un contrat de concession qui court jusqu'en 2028 a donc découvert comme nous, pourtant élus, que la Ville avait commandé un audit comprenant une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage afin d'anticiper la résiliation du contrat de concession. Nos questions sont donc simples. Pourquoi voulez-vous mettre fin à la gestion associative de ce port au motif d'un prétendu litige d'ordre financier entre la Société Nautique de Narbonne et la Ville qui a finalement été tranché en faveur de l'association par la justice administrative, alors qu'une telle décision risque de mettre en péril l'histoire de ce lieu populaire qui finalement ne coûte pas très cher à la Ville pour un projet dont nous, élus, ignorons l'existence? Ne pensez-vous pas que vous auriez dû a minima associer au préalable de votre réflexion les 400 adhérents de la Société Nautique de Narbonne ainsi que les habitants de La Nautique? Enfin, quelle est votre philosophie, quel est votre objectif. Plus précisément, souhaitez-vous faire disparaître le club de La Nautique et l'esprit «*nautiquard*» basé sur la convivialité, la responsabilité et la solidarité en faisant en sorte que l'accès au port devienne plus élitiste par le biais d'une société privée dont l'objectif premier consistera à augmenter le coût des anneaux et de toutes les prestations annexe pour en tirer de substantiels bénéfices? Comme l'a indiqué dans la presse notre ami Patrick FRANÇOIS – en sa qualité de Vice-Président du Conseil départemental en charge des ports, de la culture et de la vie associative – les Narbonnais et les Narbonnaises ont le droit de savoir ce que vous comptez faire de La Nautique et de son port.

Monsieur Bertrand MALQUIER : C'est la première question de M. BREHON et c'est Claude LEBESSOU qui va vous répondre.

Monsieur Claude LEBESSOU : Merci, Monsieur MALQUIER. En préambule, je voulais juste signaler que M. le Maire, comme tous les élus présents ici d'ailleurs, ont toujours considéré La Nautique comme une véritable institution. C'est une vieille dame de 115 ans avec une école de voile qui a vu passer tous les enfants de Narbonne même certainement des enfants qui sont devenus parents et grands-parents donc cela remonte à il y a longtemps. Il n'est donc pas question de penser autre chose de l'institution que représente Port la Nautique.

La Société Nautique a signé une DSP en 1978 qui se termine, comme vous l'avez dit tout à l'heure, en 2028. Il y a eu entre-temps la loi Sapin en 1995 qui permettait de revoir les Délégations de Services Publics et de les remettre à niveau. Cela n'a jamais été fait donc on est resté en l'état et on n'a jamais augmenté, au niveau de la concession, quoi que ce soit sur La Nautique. Un fait nouveau important est intervenu. L'État a donné aux communes la gestion des ports au niveau des terres. C'est arrivé en 2021, c'est tout récent et c'est pour cela qu'aujourd'hui, on est un peu obligés de revenir sur ce type de concession.

L'autre point est qu'il est essentiel et obligatoire – et vous le savez très bien – que les équilibres budgétaires soient respectés. C'est ce qui avait été signifié d'ailleurs à M. le Président de l'époque, Éric FUENTES, en 2021, par M. le Maire lui-même, qu'il fallait trouver un équilibre budgétaire sur cette concession. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – l'AMO qui pose tant de problèmes – va être proposée et servira à faire un audit afin de déterminer le meilleur fonctionnement et mode de gestion du port de Narbonne-Plage. Effectivement, il y a une partie optionnelle du port qui concerne Port la Nautique. Je ne connais pas votre niveau d'information, mais j'ai un peu l'impression que vous

avez un bateau de retard. Il y a de nombreux échanges malgré tout avec la Société Nautique. (*Intervention dans la salle hors micro.*) Pour information, on a des échanges avec la Société Nautique, avec le nouveau bureau. Nous avons même des réunions et une réunion est programmée très bientôt. Pour vous détailler légèrement le courrier du 23 mars dernier de M. le Président – M. MERDY, le nouveau Président de La Nautique – il se félicite des discussions en cours qui avancent de façon sereine. Il s’engage à distribuer également le courrier que la Ville a demandé de distribuer aux sociétaires dans lequel la Ville s’explique clairement du projet en cours. Il n’y a pas...

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : (*Intervention hors micro.*) Vous ne le donnez pas aux élus?

Monsieur Claude LEBESSOU : Si, si, tout le monde va le recevoir.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce n’est pas un débat, c’est une question écrite et une réponse à la question écrite donc vous le laissez terminer.

Monsieur Claude LEBESSOU : Ce courrier explicatif va être distribué...

Monsieur Bertrand MALQUIER : Il a été distribué à l’ensemble des Nautiquards.

Monsieur Claude LEBESSOU : Très bien, c’est parfait. Le Président de La Nautique souhaite d’ailleurs – ce sont ses propos dans le courrier qu’il nous a adressé – s’appuyer sur le rapport d’expertise qui va sortir de l’AMO pour renégocier la concession qui va arriver à son terme et qui va être proposée en 2028. Il s’appuie là-dessus aujourd’hui pour en parler. Le rendez-vous est pris pour le 13 avril prochain avec la Société Nautique pour discuter des nouvelles conditions de la concession en cours. C’est effectivement une lettre de bonne volonté de leur part et on apprécie qu’ils nous répondent ainsi. Il faut vite évacuer ou écarter un peu ces bruits de ponton qui laissent penser qu’on allait créer un yacht-club de luxe à La Nautique avec des yachts de luxe qui allaient envahir les pontons de La Nautique – il faudrait pour cela creuser l’étang et ce n’est pas possible – et surtout, le soi-disant projet caché de la Ville qui prévoyait de modifier les installations de La Nautique. Sachez qu’on ne peut pas construire à La Nautique, c’est un domaine maritime donc il n’y a pas de projet immobilier sur La Nautique et pas plus qu’un projet de casser la concession. Aujourd’hui, la négociation est engagée avec la Société Nautique pour renégocier la concession actuelle et surtout prévoir la nouvelle concession qui aura lieu en 2028.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci, Claude LEBESSOU. Vous l’avez compris, en résumé, il n’y a aucune volonté de privatiser ou de modifier l’urbanisme, les règles ne s’y prêtent pas, la formule associative nous va très bien. Nous sommes très attachés à la gestion associative et à l’histoire de La Nautique. Il y a une règle budgétaire. Ce n’est pas nouveau, les premières rencontres avec le bureau datent de juin 2021. Une règle budgétaire des collectivités impose que la charge supportée par le délégant ne soit pas disproportionnée par rapport à la mise à disposition foncière. Cela dégage un avantage pour le délégataire. On est dans cette configuration. Il y a des échanges, il n’y a pas eu de discussions rompues. On a formalisé un courrier pour rappeler notre attachement. Une réponse a été portée par la SNN et son Président M. MERDY qui est d’accord sur le principe d’un avenant jusqu’en 2028 pour rééquilibrer ce contrat. Une rencontre est fixée mi-avril. Concernant cette histoire, tout le monde se base sur le dernier article, des suppositions, et crée la polémique là où elle n’y est pas. Les rencontres sont normales, il y a des échanges, on essaie de faire respecter les obligations de la Ville, on essaie de comprendre la particularité. C’est un port qui ne peut pas – on en parler avec Mme THIVENT – attirer le privé, il y a 80 cm de profondeur. On n’est pas du tout sur un même modèle de gestion de port maritime donc on est sur des conditions qui sont très particulières et il y a cet attachement historique à La Nautique. La volonté du Maire est d’avoir un contrat équilibré, ce n’est pas de faire du lucratif sur l’association et c’est être dans la durée. Je rappelle également que le Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doit être payé aussi par l’usager et pas par tous les

contribuables. Vous rappelez 400 sociétaires, il y a des sociétaires à Villefranche-de-Lauragais, à Toulouse, à Lyon, etc. donc il y en a de partout. Tous les contribuables narbonnais ne doivent pas participer. Il faut à un moment ce juste équilibre. C'est tout ce qu'on demande, il n'y a pas de conflit, il n'y a pas d'animosité, il n'y a rien, nous avons des discussions normales. Claude LEBESSOU est un grand aventurier maritime, il va à l'Assemblée Générale, il ne s'est jamais rien passé, il est accueilli avec le sourire. Le capitaine du port, Jacky, nous accueille aussi avec le sourire et on les connaît depuis longtemps. Voilà pour la première question écrite.

Deuxième question écrite, c'est M. SAINTE-CLUQUE.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Après cette grande transparence et l'absence de catimini, je prends la parole sur l'état dégradé des aires de jeux pour enfants du quartier de Saint-Jean Saint-Pierre.

Monsieur Bertrand MALQUIER : On n'a pas compris l'introduction, excusez-nous.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je disais l'absence de catimini, vous ne faites rien en catimini.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Vous avez un humour extraordinaire ! On l'attendait, on ne savait pas à quel moment il allait sortir. Il est 21h13, on a tous le sourire, on attendait votre belle intervention.

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : M. LEBESSOU a eu beaucoup d'humour, il a parlé de pontons qui grincent, etc. il a eu un discours sur les bateaux très intéressant. La presse locale qui à l'inverse de ce que vous faites donne la parole à des habitants et tente d'insuffler un peu de démocratie participative, ce qui manque parce que même nous, élus, on n'est pas informés de beaucoup de choses. On a appris tout à l'heure qu'un courrier avait été adressé avec des réponses. On n'a pas le droit de le savoir. Bon... La presse s'est fait l'écho de la colère des parents du quartier de Saint-Jean Saint-Pierre au sujet de l'état dégradé de deux aires de jeux pour enfants, celle de la rue du Rieutord et celle rue de la Jourre qui sont en très mauvais état et des enfants s'y sont blessés. D'autre part, elles sont sous-dimensionnées par rapport à leur fréquentation importante. Je rappelle à toutes fins utiles et d'ailleurs lorsque j'ai commencé, j'étais stagiaire en Bretagne à Rennes, j'avais assisté – c'était la première fois que cela arrivait – le Maire de Saint-Malo qui était poursuivi pour homicide involontaire parce qu'un totem en bois était tombé sur un enfant et il était décédé. C'était le balbutiement de ce genre de délit. Le Maire a été très embêté parce qu'à l'époque il n'y avait pas forcément beaucoup de contrôles et du coup effectivement la commune peut non seulement engager sa responsabilité sans faute en tant qu'exploitant devant la juridiction administrative, mais le Maire peut aussi engager sa responsabilité pénale si un accident se produit sur une aire de jeux et surtout si l'enfant décède des suites d'un défaut de cette aire, à condition... Aujourd'hui heureusement la jurisprudence est un peu plus forte et elle exige une faute caractérisée comme le fait qu'il n'est pas procédé aux réparations et aux mises aux normes alors qu'on n'ignorait pas qu'il y avait, par exemple, un défaut sur une aire de jeux notamment rapporté par une société spécialisée. On a parlé au tout début de ce Conseil municipal d'une délibération portant sur l'état de nos aires de jeux de sport, intérieures et extérieures, cela rejoint ce sujet. Comme il s'agit d'un sujet sensible, nous voulions savoir ce que vous comptiez faire à court ou moyen terme pour réparer et sécuriser ces aires de jeux.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci d'avoir résumé et au-delà de cela rappelé votre jurisprudence personnelle bretonne. M. VICO a reçu ce cours de droit et il l'a apprécié et il va vous répondre sur les faits du quartier Saint-Jean Saint-Pierre par rapport à l'aire de jeux.

Monsieur Alain VICO : Merci, Monsieur MALQUIER. Bonsoir à vous. Je vais prendre point par point, tout d'abord : «*La presse locale qui à l'inverse de vous donne la parole aux habitants*». J'aimerais avoir un exemple concret par rapport à cette question que vous me posez. Je vous la retourne : à quel moment n'avons-nous pas donné la parole aux habitants du quartier Saint-Jean Saint-Pierre?

Monsieur Nicolas SAINTE-CLUQUE : Je ne parlais pas que des habitants de Saint-Jean Saint-Pierre, je parle de tous les habitants en règle générale pour tous les projets que vous faites sur la Ville de Narbonne. J'en ai tellement que je peux vous faire une liste à la Prévert. Pour la prochaine fois, je vous fais une liste.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Ce n'est pas le sujet de la question écrite, c'est une forme de style de M. VICO qui vous interrogeait sans attendre de réponse.

Monsieur Alain VICO : Vous savez que les conseils de quartier et citoyens continuent et, notamment au niveau des agents, on a aussi un réseau de membres qui nous informent régulièrement sur ce qui se passe sur les aires de jeux. Vous citez deux aires de jeux et vous dites – parce qu'il faut replacer les choses dans leur contexte – que des enfants s'y sont blessés sérieusement. Sur la Ville de Narbonne, il n'y a eu qu'un seul accident recensé, en 2022 – donc pas du tout maintenant – une petite fille qui s'est cassé le poignet, mais à ce jour, aucun lien avec une problématique de jeu. Déjà, ce que vous soulignez ici est faux et archi faux.

Vous soulevez après : «*Elles sont sous-dimensionnées*». Savez-vous comment sont implantées les aires de jeux? Elles sont calculées en fonction d'une distance entre chaque jeu et suivant le lieu où l'aire de jeux est implantée, vous ne pouvez pas ajouter à votre convenance une quinzaine ou une vingtaine des jeux, près les uns des autres, qui pourraient créer là de réels accidents entre les enfants. Ensuite, sur le quartier de Saint-Jean Saint-Pierre, je vous rappelle qu'il n'y a pas que deux aires de jeux puisqu'elles sont six au total. Les problèmes constatés au niveau de la détérioration, en effet, ne concernent que deux aires de jeux, mais ces différents problèmes récurrents sur ces deux aires de jeux ne sont pas en rapport avec une sur fréquentation, elles sont mal utilisées à certain moment de la journée par une population qui ne devrait pas utiliser ces jeux d'enfants parce qu'ils n'ont pas l'âge approprié. Voilà d'où viennent les dégradations actuelles. Une des deux ne possède pas à ce jour de barrière puisque la configuration de cette aire n'autorise et n'oblige pas de faire un «*barriérage*» étant donné qu'elle se situe dans une pinède et qu'aucune voirie n'est à proximité. L'autre, celle qui devait être «*barriérée*» l'été, a été dégradée et nous devons faire le nécessaire pour y revenir dessus.

Enfin, pour parfaire votre connaissance intégrale de la Ville, sachez que la Ville compte 38 aires avec 144 jeux et dans l'enceinte des écoles et des crèches 24 aires avec 76 jeux. Je vous l'ai dit tout à l'heure, sur Saint-Jean Saint-Pierre il y en a au total 6 dont deux posent problème et sur lesquelles nous réalisons régulièrement des passages puisque vous mentionnez aussi le contrôle et le bureau de contrôle. Sur cette aire, un contrôle avait été effectué en décembre 2022 et n'a relevé aucun dysfonctionnement de toutes les installations, aucune recommandation. Vous avez ensuite une rotation d'agents et il y a 3 passages par semaine justement sur les deux aires de jeux que vous évoquez. À disposition et nullement caché, vous avez des fiches de maintenance correctives et éditées qui sont faites à chaque intervention pour avoir un suivi exact de chaque aire de jeux.

Vous parlez de la sécurité et de la mise en cause de M. le Maire - je dis bonsoir à Didier, s'il nous écoute ce soir - et je suis fier par rapport à cela puisque depuis 2014 que nous sommes aux affaires la première chose quand on traite un dossier, c'est la sécurité et la responsabilité. Alors si vous le mentionnez là, peut-être que vous avez besoin de vous faire des rappels de votre Bretagne. Moi, je n'ai pas besoin d'aller en Bretagne pour me rappeler que la sécurité des Narbonnais est la première chose à penser. Et, autre chose, la sécurité vous ne la placez que quand vous en avez envie. Je vous

prends tous les quatre à défaut et on va parler de l'avenue Paul Tournal. Tout à l'heure vous parliez des placements des personnes handicapées, des déplacements doux et vous emmenez FR3 pour nous pirater l'aménagement de la place Paul Tournal avec, en ligne de défense, l'abattage des arbres pour lequel on vient d'avoir l'autorisation puisque ce sont des arbres d'alignement. On en avait parlé, Madame THIVENT. Je vous avais dit que si jamais on en vient à refaire le sol, le système racinaire de ces arbres étant à fleur de route, on va déstabiliser leur équilibre et là, on parle d'un danger. Vous savez que nous avons des vents violents donc il est de la sécurité d'abattre et de repenser complètement cette place avec des cheminements doux. On vient de prendre plus de 3 mois de retard grâce à votre superbe intervention sur FR3. Je vous tiens responsables.

Monsieur Yann RUDENT : *(Intervention hors micro.)* Ce n'est pas le sujet.

Monsieur Alain VICO : Je faisais un lien avec la sécurité. Je veux simplement dire que la sécurité ce n'est pas qu'à un seul endroit.

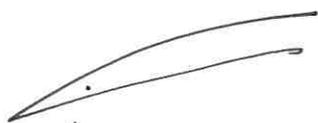
Madame Viviane THIVENT : Là, on n'a même pas la possibilité de vous répondre donc c'est un peu facile.

Monsieur Alain VICO : Au prochain Conseil, si vous voulez. Ensuite, concernant ce que coûtent les aires de jeux en termes de révision, d'arrangement des pièces, etc. nous avons en moyenne 45 000 € de dépenses par an sur les jeux et sur les sols 20 000 €. En parlant du sol qui a été brûlé sur l'aire dont vous avez parlé, il va être retiré et nous allons mettre du gravier au sol. Je pense avoir répondu à la totalité de vos questions.

Monsieur Bertrand MALQUIER : Merci, Monsieur VICO. Le Conseil municipal est terminé. La prochaine séance aura lieu le jeudi 8 juin. Merci et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h23

Signature du Secrétaire de Séance



Évelyne RAPINAT

Signature de M. le Maire



Me Didier MOULY

